

Analyse économique des utilisations de l'eau pour la caractérisation du bassin versant

Synthèse des discussions



Sommaire

Ouverture Daniel BOULNOIS	5
Présentation du guide Wateco Thierry DAVY	8
La caractérisation du district à l'échéance 2004 Jean-Pierre RIDEAU	14
Le bassin de l'Escaut Arnaud COURTECUISSÉ	20
Les usages et les services liés à l'eau Holger BRACKEMANN	27
Un exemple d'étude de cas aux Pays-Bas Fred WAGEMAKER	28
Un exemple d'étude de cas sur le bassin de l'Oise Yann LAURANS	31
La couverture des coûts et l'usage de l'eau dans le bassin du Rhin moyen Bernhard MICHEL	37
Discussion générale	42
Recouvrement des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau Régis MORVAN	47
L'évaluation économique du programme de mesures du plan de gestion	55
Les coûts et les bénéfices des programmes de mesure Jean-Daniel RINAUDO	55
L'analyse économique en Autriche Erna ETLINGER	60
L'analyse économique aux Pays-Bas Niels VLAADEREN	65
Difficultés de mise en œuvre de l'analyse économique David-Nicolas LAMOTHE	70

SYNTHESE ET CONCLUSIONS	72
Synthèse et propositions	72
Conclusion Claude GAUMAND	78

Journées techniques des 22 et 23 octobre 2002

Ouverture

Daniel BOULNOIS
Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

En ma qualité de Directeur de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse, je me réjouis de la tenue de cette réunion. Vous savez que l'idée en revient à M. Barth dont je vous prie d'excuser l'absence. Cette idée avait été lancée lors du groupe préparatoire de février 2002. M Barth, en tant que Président de ce groupe, avait alors sollicité la délégation française pour qu'elle en soit l'organisatrice.

I. Présentation de l'atelier

Le document guide Wateco est le premier document guide à avoir été adopté au sein de la Commission Européenne. L'économie est donc le premier thème choisi pour l'organisation d'un atelier. Les Etats membres présents à cette réunion sont les pays qui sont directement concernés par les problèmes liés au Rhin.

Le but de cet atelier est d'essayer de préparer le plan de travail des experts en économie du Rhin. Ce plan doit normalement être présenté au groupe préparatoire par la délégation française, en décembre prochain. Par conséquent les délais sont brefs. Le groupe des experts économiques ne s'est pas encore réuni. M. Barth a demandé à la délégation française d'en accepter la présidence.

Je salue la présence de M. Peter Kessler, Directeur de l'Eau pour le Land de Hesse. M. Barth lui a demandé de le représenter pour ces journées.

Je salue également la présence de M. Broseliske qui est ici en sa qualité de Directeur des Travaux Publics et de la gestion de l'Eau aux Pays-Bas. Il assurera la bonne tenue de nos échanges au cours de cet après-midi. Je lui souhaite une pleine réussite dans cette tâche.

Je salue encore M. Jean-Pierre Rideau, présent en sa qualité de représentant du Directeur de l'Eau en France. Je le remercie pour sa contribution à l'élaboration du guide Wateco, à laquelle il a consacré beaucoup de temps. Cette Directive occupe un grand nombre de personnes, que ce soit au sein de la Direction de l'Eau, au sein des différents services concernés ou dans les agences.

Je salue enfin M. Thierry David. Après avoir connu un parcours franco-français, il travaille désormais au sein de la Commission sur des sujets liés à la Directive cadre, en particulier sur le volet économie.

II. Présentation des deux journées

Cette journée sera divisée en deux parties.

La première partie portera sur une présentation du guide Wateco. Cette présentation sera assez sommaire puisque vous en connaissez déjà un certain nombre d'éléments. Nous vous apporterons aussi des précisions sur les produits économiques requis dans les états des lieux que chacun des Etats membres doit produire à l'échéance de la fin 2004. Cette première partie nous permettra de faire le point sur la récupération des coûts des services liés à l'exploitation de l'eau. Pour finir, des éléments vous seront présentés concernant les scénarios d'évolution à l'horizon 2015, ainsi que le requiert la Directive.

La seconde partie sera organisée en cinq thèmes.

Le premier thème est la caractérisation du district à l'échéance 2004. Il s'agit de savoir de quelles données économiques nous avons besoin pour dresser l'état des lieux et de décrire les usages étant les services de l'eau en particulier.

Le deuxième thème porte sur l'élaboration des scénarios tendanciels. Deux enjeux principaux se posent dans ce domaine : d'une part, intégrer l'aménagement du territoire ; d'autre part, organiser la liaison entre pression, impact et économie.

Le troisième thème est la récupération des coûts.

Le quatrième thème est l'évaluation économique du programme de mesure du plan de gestion.

Le cinquième thème porte sur les difficultés de mise en œuvre de l'analyse économique.

Une table ronde est ensuite prévue. Elle a pour objet d'esquisser les perspectives de travail sur l'économie internationale, l'enjeu principal et les scénarios tendanciels.

Je souhaite que nos réunions de cet après-midi et de demain matin soient aussi fructueuses que possible et que nous puissions avoir un maximum d'échanges. Les assesseurs ont fait en sorte que les exposés soient relativement courts pour laisser beaucoup de temps aux questions et aux échanges. Je pense que vous ne manquerez pas de questions dans la mesure où cette Directive est un document important. Nous en connaissons déjà l'enveloppe, mais le contenu reste à imaginer.

Je suppose que vous êtes venus ici avec de nombreuses questions à poser aux personnes disposant d'une réflexion déjà ancienne sur le sujet. Ces personnes pourront vous présenter leur point de vue, sans doute plus global que le vôtre, et vous apporter des réponses concrètes. Ces dernières vous serviront pour les travaux que vous menez dans les différents bassins.

Je remercie ceux qui ont fait en sorte que ces deux journées soient fructueuses pour nous tous. Nous avons choisi la formule de l'atelier par rapport à celle du colloque. Le colloque est davantage un lieu de partage des connaissances à un moment donné du déroulement d'un processus. L'atelier est plutôt fait pour élaborer des réponses à des questions, réponses que personne ne détient vraiment aujourd'hui. Le district international du Rhin est un laboratoire grandeur nature pour la mise en œuvre de la directive. Je souhaite que nos échanges soient aussi profitables que possible et que ceux qui sont venus avec des questions repartent avec les réponses qu'ils sont en droit d'attendre.

Peter KESSLER

En premier lieu, je remercie nos collègues pour l'organisation de ce *workshop* consacré à l'économie dans un bassin de l'Union Européenne. Je les remercie en second lieu pour leur coopération dans la région du Haut-Rhin et pour le fait qu'ils réussissent toujours à trouver un germanophone capable de comprendre les messages électroniques que nous leur envoyons.

Grâce à l'exécution de la Directive Cadre sur l'eau, les uns bénéficieront des expériences des autres. Les pays Européens peuvent notamment tirer profit des expériences françaises sur les questions économiques. Je citerai trois noms : Jean-Pierre Rideau, Pierre Strosser et Arnaud Courtecuisse.

Je suis persuadé que les autres experts contribueront aussi à notre discussion, en particulier en présentant leurs différents projets pilotes.

J'ai réuni un nombre important de questions en provenance de l'Allemagne. J'espère recevoir des réponses au cours de cette rencontre.

Pour la première fois, l'application d'une Directive de la gestion de l'eau fait l'objet d'une démarche commune entre la Commission et les Etat membres. Je souhaite une bonne réussite à cet atelier.

Gérard BROSELISKE

Je souhaite également la bienvenue à l'ensemble des participants. A l'issue de ces deux jours, nous devrions arriver à un résultat concret, c'est-à-dire la mise en œuvre des conclusions de cet atelier à l'échelon européen. Les différents aspects de la Directive sont en train d'être appliqués en Europe. Cet atelier doit fournir des éléments de réponse aux questions qui se posent. Ils seront une base de travail pour la mise en œuvre de la Directive cadre dans le bassin du Rhin. J'espère que nous pourrions identifier les éléments qui serviront de base au plan de travail. Nos travaux seront transmis à un petit groupe constitué par les Directeurs de l'Eau, qui seront conduits à approuver ce projet au mois de janvier 2003.

Présentation du guide Wateco

Thierry DAVY
Economiste

Je vais vous présenter un travail qui a été réalisé par le groupe Wateco. Je ne souhaite pas arriver d'emblée aux conclusions de ce travail dès le début de cette journée. Néanmoins, je tiens à vous signaler que nous avons réussi à produire un guide économique. Il est donc possible de mener à bien des projets à l'échelle du Rhin, c'est-à-dire entre neuf Etats.

Le guide a été réalisé par le groupe Wateco sous la direction de la Commission et de la France. Tous les Etats membres ont activement collaboré à ce guide ; ils ont notamment élaboré les produits et sous-produits du guide.

Lors de mon intervention, je vous expliquerai comment ce guide a été élaboré et quel est le résultat final auquel nous sommes parvenus.

I. Les contraintes d'origine

Nous avons dû prendre en compte trois contraintes principales.

En premier lieu, nous devons définir une méthode respectant les exigences de la Directive, principalement les articles 5, 9 et l'annexe 3, qui sont reliés à l'analyse économique. Nous avons dû intégrer l'attente de transparence et d'information du public, tout au long du processus de planification. Ce guide a été conçu avec la planification des acteurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et aussi des groupes d'intérêt. Cette transparence est requise par l'article 14 de la Directive.

En second lieu, il convenait également de faciliter la compréhension et l'acceptation du processus par les usagers. Nous autres, économistes, savons bien que nous ne faisons pas toujours des choses simples. Nous avons cherché à concevoir un guide pratique et accessible au plus grand nombre, avec une partie comportant un texte principal de 80 pages et des fiches d'information qui se réfèrent à différents concepts que j'expliquerai plus tard.

Enfin, nous sommes conscients que cela ne suffira pas pour que le guide soit accepté et appliqué par les usagers. Par conséquent, nous travaillons en ce moment avec le groupe Wateco pour produire des outils de communication et de formation pour permettre la diffusion de ce guide.

II. Pourquoi une méthode économique ?

Pourquoi avons-nous besoin d'une méthode ? La Directive fait souvent référence aux outils économiques. Au fil du texte, nous voyons apparaître les notions de recouvrement ou de récupération des coûts et d'élaboration de programmes de plan de gestion. Nous voyons aussi apparaître les notions économiques de coût/efficacité, coût/bénéfice, tarification de l'eau. Nous voyons encore apparaître les notions de dérogation en temps ou en objectif, de milieu

profondément modifié, d'impact et de pression. Ces dernières notions font le lien entre l'analyse technique et l'analyse économique.

La méthode économique vise à optimiser les choix d'investissement, à évaluer le niveau de recouvrement des coûts, à justifier les dérogations et à évaluer le rôle de la tarification en tant qu'instrument dans les programmes de mesure. L'investissement n'est pas à prendre en compte seul. Nous devons également observer ce que la tarification peut apporter en termes de changements de comportements.

III. Les trois étapes du travail

Le groupe Wateco a décidé d'opter pour une approche en trois étapes, au vu des différents paliers de la Directive :

- élaboration d'un état des lieux initial et un scénario tendanciel, qui seront à réaliser pour 2004 ;
- identification des écarts potentiels à l'objectif ;
- réalisation d'une analyse économique des plans de gestion et des programmes de mesure.

La Directive fixe un objectif de résultat. Il faut atteindre le bon état écologique des eaux en 2015. La question est de savoir s'il y aura encore des difficultés sur certaines masses d'eau ou certains groupes de masses d'eau.

IV. Elaboration des plans de gestion

Les plans de gestion n'entreront en vigueur qu'en 2009 mais il sera nécessaire de les préparer dès 2007, parce que les analyses économiques et techniques prendront du temps. Trois étapes sont définies pour leur préparation.

1. La caractérisation

Elle figure dans l'article 5. Nous devons procéder à un état des lieux technico-économique. Il débutera par une description physique des milieux, en termes qualitatifs et quantitatifs, une identification des usages de l'eau sur les bassins concernés, une description des pressions quantitatives et qualitatives, c'est-à-dire les prélèvements et les rejets.

Il faut prendre en compte le poids des activités économiques et les traduire en termes d'emploi et de chiffres d'affaires, par grand secteur. A l'heure actuelle, nous en identifions trois : les ménages, les entreprises et les agriculteurs. Pour chacun de ces secteurs, le niveau de récupération des coûts devra être fourni par un *reporting*.

En partant de cet état des lieux, nous ne souhaitons pas réaliser une analyse statique. Nous devons établir un scénario tendanciel à l'horizon 2015. En 2004, nous disposerons d'une photographie de la situation. Celle-ci évoluera tout au long de la mise en place du processus au sein des bassins hydrographiques. Le scénario tendanciel est entendu comme une prolongation de ce qui se réalise aujourd'hui jusqu'à l'horizon 2015.

Bien entendu, les autorités de district pourront envisager d'autres scénarios tels que des scénarios de rupture, des changements climatiques, une forte progression de l'activité économique sur les bassins concernés, avec un impact en termes de pression. Il y a donc plusieurs scénarios envisageables mais le premier à envisager est un scénario au fil de l'eau.

A partir de l'état des lieux de l'année 2001, qui a commencé en 2001 mais devra être produit en 2004, nous nous interrogerons pour déterminer si nous atteindrons le point haut de la courbe, c'est-à-dire le bon état écologique des eaux.

En revanche, si nous continuons comme actuellement, nous aurons un écart à l'objectif et, dans ce cas là, l'objectif espéré sera atteint aux alentours de 2021.

2. La comparaison des objectifs de la Directive avec le diagnostic réalisé sur les masses d'eau

Il s'agit d'identifier les écarts potentiels. A partir de l'état des lieux et du scénario tendanciel, nous évaluerons les écarts potentiels sur certaines masses d'eau. Cette comparaison nous amènera à deux cas de figure bien contrastés.

Le premier cas est celui d'un monde parfait.

L'objectif 2015 sera largement atteint et nous aurons une analyse économique simplifiée ;

Le second cas est celui dans lequel certaines masses d'eau poseront des problèmes.

Des écarts potentiels à l'objectif sont d'ores et déjà décelés. Il faudra les combler par la mise en œuvre de mesures complémentaires. Soit ces mesures n'auront pas de coûts disproportionnés et l'objectif sera atteint dans les délais. Soit elles ont un coût disproportionné et il faudra changer l'objectif. Le premier stade de changement d'objectif se situe en termes de temps. Il faudra justifier ce changement d'objectif par des analyses économiques. Le second stade se situe en termes de niveau d'objectif. Il y a une gradation dans les dérogations.

3. L'analyse économique des programmes de mesure

Dans le premier cas de figure, il n'y a pas d'écart à l'objectif et l'analyse économique sera très simple. Un programme de mesures de base sera adopté. Il n'y aura pas de grands choix stratégiques à faire. L'analyse économique se réduit à analyser diverses mesures et leur coût alternatif.

Dans le deuxième cas de figure, des écarts à l'objectif seront identifiés sur certaines masses d'eau. Par conséquent, des mesures complémentaires seront nécessaires. Nous estimons qu'elles n'auront pas de coûts disproportionnés, dans un premier temps. Nous procéderons alors à une analyse coût/efficacité d'un panel de mesures, pour choisir les plus efficaces au moindre coût. Il y aura diverses manières d'atteindre un objectif. Par exemple, en termes de dépollution d'une nappe phréatique, nous pourrions avoir le choix entre des mesures préventives telle que la mise en place de périmètres de protection, d'une unité de dénitrification ou d'une interconnexion. Nous jugerons de la mesure la plus efficace par une analyse coût/efficacité.

Dans le troisième cas de figure, nous sommes toujours dans l'hypothèse où nous avons constaté un écart à l'objectif. Des mesures supplémentaires sont nécessaires et nous estimons qu'elles ont un coût disproportionné au regard des avantages qu'elles peuvent procurer. Nous réalisons alors une analyse coût/bénéfice pour aider à la décision. Nous nous trouverons devant des choix stratégiques. Pourrons-nous tout réaliser en même temps ? Peut-être serons-nous confrontés à des problèmes stratégiques sur un bassin versant. Faudra-t-il développer le tourisme ou l'agriculture ? Le tourisme ou l'industrie ? L'analyse économique donnera des indications aux décideurs.

Après cette analyse coût/bénéfice, une fois qu'un scénario aura été choisi, nous réaliserons une analyse coût/efficacité.

Je vous ai donc présenté les différentes étapes, avec l'état des lieux, le scénario tendanciel pour 2004, l'étape 2 qui est l'identification des écarts possibles, l'étape 3 qui s'interroge sur l'existence d'un écart à l'objectif et une analyse économique, plus ou moins poussée.

V. Questions-réponses

Peter KESSLER

Votre exposé était très clair. J'aimerais savoir comment nous pouvons faire la distinction entre les mesures que nous réalisons déjà et celles que nous allons engager.

Thierry DAVY

Je crois que la frontière entre les mesures déjà engagées et les mesures supplémentaires n'est pas aussi nette que ce qu'elle a paru être dans mon exposé. Nous devons considérer le niveau d'intégration des diverses directives dans le pays ou le bassin concerné et reproduire le niveau d'investissement qui a été produit les dernières années.

Cette démarche peut paraître facile à première vue, mais elle requiert en fait un travail prospectif. Il faudra partir de ce qui a été réalisé les années précédentes. Nous devons prendre en compte que nous aurons le même rythme d'investissement pendant dix ou quinze ans. Cela sera facile dans les pays où existent des outils de planification et de programmation mais moins facile dans les pays où ils n'existent pas.

La France, avec les programmes quinquennaux des Agences de l'eau et les SDAJ - qui réalisent une planification à 15 ans - peut disposer de ces outils. Je crois savoir que d'autres pays font de la planification à moyen terme.

Le groupe de travail est conscient de la complexité de la situation. Nous aurons une réunion du groupe Wateco la semaine prochaine. Je ne peux vous dévoiler les discussions qui s'y tiendront.

Je peux toutefois vous indiquer que, dans l'avenir, nous comptons élaborer des produits de formation destinés à rendre l'économie plus lisible aux non-économistes. Nous comptons mettre en œuvre un agenda vivant, qui nous permettra de suivre les avancées de chaque pays et la progression des demandes pour l'année 2004, de savoir qui effectue le travail et quels problèmes

apparaissent lors de l'élaboration du scénario tendanciel. Nous devons utiliser des données communes.

Marc LEONHARD

Je souhaiterais avoir des précisions sur ce que vous entendez par coût/efficacité et coût/bénéfice. Le rapport coût/efficacité est-il une visée qualitative du bassin ? Le rapport coût/bénéfice est-il une visée économique de l'entreprise gestionnaire qui souhaiterait dégager un bénéfice ?

Thierry DAVY

Par coût/efficacité, nous entendons la manière la plus efficace d'atteindre un objectif, une fois qu'il est fixé. C'est en l'occurrence l'objectif 2015. Il s'agit principalement d'une comparaison de coûts comptables et financiers de différentes mesures.

J'ai évoqué précédemment la comparaison du préventif et du curatif. Cela peut être aussi la comparaison d'une solution avec une seule station d'épuration et un réseau important ou de plusieurs stations avec moins de réseaux, etc.

Concernant le coût/bénéfice, nous entrons dans des choix stratégiques. Nous ferons du coût/bénéfice quand il y aura un écart à l'objectif. Nous nous apercevons que nous ne pourrons pas tout faire en même temps, que nous ne pourrons pas continuer à prélever comme nous prélevons et à rejeter comme nous le faisons actuellement. Des choix stratégiques seront nécessaires. Nous allons devoir nous interroger sur les personnes à qui seront imposées des contraintes et sur ce que nous devons développer en premier.

Pour définir les axes d'orientation, nous devons connaître les coûts et les bénéfices - y compris les bénéfices environnementaux - liés à chacun des scénarios que nous proposerons. Nous entrerons ensuite dans la deuxième partie du travail du groupe. Elle consiste en un important travail sur les coûts et bénéfices environnementaux qui sera utile, à la fois, pour l'analyse coût/bénéfice et pour le recouvrement des coûts. En effet, le recouvrement des coûts comprend les coûts comptables mais aussi les coûts de ressources et les coûts environnementaux.

Un intervenant

Vous avez parlé de bassins. Qu'entendez-vous par bassin ? S'agit-il des sous-bassins ?

Thierry DAVY

Vous évoquez par votre question un problème d'échelle. Quelle est la bonne échelle pour l'analyse économique ? Il y aura une échelle pour le *reporting*, au niveau de la Commission. Elle sera nationale. Il y aura une échelle pour le travail, qui pourra être au niveau du district hydrographique. Cela signifie un grand bassin qui pourrait être le district international du Rhin.

Sera-t-il facile d'agréger toutes les données au niveau du district ? C'est l'expérience qui nous le dira. L'agrégation pourrait se réaliser par sous-bassin ou par masse d'eau. Lorsque nous

raisonnerons en termes d'écart à l'objectif, nous travaillerons probablement sur de plus petites masses d'eau, c'est-à-dire sur des sous-bassins.

Le problème d'échelle demeure donc récurrent pour plusieurs groupes, pas seulement pour le groupe d'analyse économique, mais aussi pour les groupes «impact et pression» et «milieux profondément modifiés». Nous sommes conscients qu'un important travail reste à réaliser sur la définition de l'échelle parce que cette notion influencera fortement les résultats et la collecte des données.

Aujourd'hui, je n'ai pas de réponse à vous apporter quant à la bonne échelle en matière d'analyse économique. La bonne échelle est celle qui permet de réaliser une analyse coût/efficacité avec des données existantes et une analyse coût/bénéfice. Je crois qu'il existera plusieurs échelles. Quand des écarts à l'objectif apparaîtront, nous devons descendre sur des échelles assez fines.

La caractérisation du district à l'échéance 2004

Jean-Pierre RIDEAU

Je souhaite centrer mon propos sur l'étape 2004, qui est le premier rendez-vous de la Directive. Avant de détailler les principaux produits de cette étape 2004, je voudrais placer cette Directive dans la perspective de cette étape, de façon à ce que nous puissions nous rendre compte de l'importance de cette étape.

La Directive fixe plusieurs objectifs, notamment des objectifs de bon état et de non-détérioration pour les masses d'eau de nos différents districts. Elle fixe aussi des méthodes et des outils.

La Directive correspond à un processus très proche de ce que nous connaissons en termes de normalisation de la qualité. Nous disposons donc d'un premier état des lieux. Nous définissons des problèmes, des objectifs et les actions nécessaires pour la réalisation de ces objectifs. Nous suivons la réalisation de ce programme d'action. Nous identifions les écarts et les raisons pour lesquelles nous n'avons pas réalisé les actions dans les délais voulus. Nous rendons compte et finalement nous faisons le point. Nous mettons en place une « boucle vertueuse », dont la caractérisation du district, c'est-à-dire l'état des lieux pour 2004, est le point d'entrée.

I. L'état des lieux

La définition des produits à réaliser pour cette première phase 2004 doit être vue à l'aube du processus général de la Directive. A chaque étape, nous pourrions mettre en œuvre de nombreuses actions, rassembler beaucoup d'éléments et d'informations sur tout ce que nous avons toujours voulu savoir sur nos bassins. Néanmoins, cela prendrait beaucoup de temps et d'efforts.

Il va nous falloir adopter des solutions pragmatiques et réalistes pour pouvoir amorcer cette boucle vertueuse, pour mettre en évidence les problèmes et les difficultés rencontrées. De façon à ce que tous, autour de la table, nous puissions élaborer des solutions partagées.

Nous avons identifié deux étapes majeures d'ici l'échéance 2004 :

- la caractérisation du district ;
- l'élaboration du registre des zones protégées.

Nous allons devoir également préparer la suite de notre travail. Cette préparation constitue le troisième produit. Le calendrier de la Directive est assez serré. Dès aujourd'hui, il va nous falloir préparer les méthodes de travail, les outils et les données pour pouvoir réaliser les analyses économiques demandées pour la construction des plans de gestion et des programmes de mesure. Savoir construire localement les capacités nécessaires pour la bonne application des méthodes et des outils de la Directive sera un enjeu fondamental de la mise en œuvre de celle-ci.

Je voudrais évoquer rapidement la place de l'économie dans cet état des lieux. Je ne pourrai pas répondre ici à toutes les questions que nous nous posons. Je pense que beaucoup de questions ne

trouveront une réponse que lorsque nous serons à l'ouvrage et que nous réaliserons concrètement les produits demandés pour l'état des lieux.

II. Le problème des échelles

Une des premières questions est celle de l'échelle. Nous nous rendons compte que l'ensemble des données économiques ne sera pas disponible à l'échelle de la masse d'eau. Notre organisation administrative induit que les services d'eau et d'assainissement se trouvent à une échelle territoriale, alors que la masse d'eau fait référence à une échelle physique. Nous possédons des données sur la qualité et sur la quantité des eaux, qui sont encore à une autre échelle. Nous aurons à jongler sans cesse avec ces problèmes d'échelle dans la mise en œuvre de la Directive.

Si nous n'avons pas toutes les données à l'échelle des masses d'eau, nous pouvons espérer avoir les données à l'échelle du district hydrographique. Le risque sera alors de réaliser des agrégations de données qui masqueront les problèmes ou d'utiliser des moyennes qui dissimuleront les choix réalisés sur le terrain.

Comme Thierry Davy vient de le souligner, nous aurons à jongler constamment avec ces questions d'échelle. Une des pistes qui nous paraît intéressante est de raisonner par sous-bassin, par secteur cohérent du point de vue des particularités hydrographiques, cohérent aussi du point de vue des paramètres socio-économiques - la démographie, l'industrialisation, l'agriculture, présentant une certaine cohérence en matière d'aménagement du territoire - de façon à bien faire apparaître dans ces secteurs les liens entre les utilisations de l'eau, les pressions et l'état des eaux.

A partir de ces liens, nous pourrions développer des analyses sur les coûts et l'efficacité des différentes actions possibles pour atteindre le bon état des eaux.

En tout état de cause, le choix des échelles ne doit pas être dogmatique. Notre approche doit être très pragmatique. Elle devrait faciliter la mise en œuvre des plans de gestion par bassin versant et par district. Elle permettra également de faciliter la participation active des différents partenaires, qu'ils soient représentants de l'agriculture, de l'industrie et des secteurs associatifs.

III. Les produits pour l'étape 2004

Je souhaite évoquer les différents produits à mettre en place d'ici l'échéance 2004. Quatre produits sont identifiés. Thierry Davy a cité l'analyse économique des différentes utilisations de l'eau. Les autres produits sont : l'identification des différentes masses d'eau, avec les masses d'eau fortement modifiées ; le scénario tendanciel avec l'identification des inducteurs de l'état des eaux ; et le recouvrement des coûts.

1. L'analyse économique des différentes utilisations de l'eau

Par exemple, pour l'alimentation en eau, il convient d'analyser les captages, les populations desservies et les éléments de tarification de l'eau délivrée aux différents usagers ;

2. L'identification des masses d'eau

Il s'agit particulièrement de l'identification des masses d'eau fortement modifiées et des masses d'eau artificielles, pour lesquelles un objectif adapté - le bon potentiel écologique - est requis pour 2015. Vous avez le processus d'identification des masses d'eau qui résulte du groupe dirigé par nos collègues britanniques et allemands. Pour l'état des lieux, nous aurons à désigner les masses d'eau artificielles. Résultent-elles d'une activité humaine ? Sont-elles créées de toutes pièces ? N'y avait-il pas de masses d'eau préexistantes ?

Ensuite, nous aurons à définir les masses d'eau fortement modifiées. Celles-ci sont liées à des changements hydromorphologiques résultant d'activités humaines. Pour l'état des lieux, nous allons simplement recenser les masses d'eau résultant d'activités humaines et nous verrons si elles risquent de ne pas réaliser le bon état. Nous avons donc un lien avec le scénario tendanciel, à ce niveau.

La Directive prévoit - pour la désignation des masses d'eau fortement modifiées qui infèrent dans le cadre du plan de gestion - un certain nombre d'études économiques. Il faut étudier notamment les alternatives de développement pour voir si d'autres schémas de développement, d'autres voies de développement ne permettraient pas de restaurer le bon état et de mettre fin à ses modifications des masses d'eau.

Il est clair que ces analyses économiques, en ce qui concerne les masses d'eaux fortement modifiées, ne seront à réaliser qu'après 2004. L'étape 2004 est simplement une identification prévisionnelle des masses d'eau fortement modifiées.

3. Le scénario tendanciel

Nous n'allons pas patienter jusqu'en 2015 en attendant que la Directive soit appliquée. Chaque pays a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à restaurer la qualité des eaux. Nous avons prévu des mesures pour assurer une meilleure gestion de l'eau. Nous allons devoir prendre en compte l'état prévisionnel des eaux que nous atteindrions en 2015 si nous continuons à faire ce que nous avons annoncé.

Nous avons indiqué que nous appliquerons la Directive sur les zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole. Nous avons engagé d'autres actions. Il faut identifier l'impact résultant de ces actions, en 2015. Il ne s'agit pas de détailler tout le calendrier de mise en place de ces actions mais nous considérons qu'en 2015, elles auront été menées à leur terme et nous dresserons la photographie résultant de leur application.

Pour ce faire, nous disposons de différents outils et de modèles. Cependant, tout le monde ne dispose pas de modèles calculant la qualité des eaux. La Directive - concernant l'estimation de la qualité des eaux - offre diverses voies. Elle fait appel aux résultats de mesures, d'expertises ou de modèles. Nous pourrions utiliser ces différents outils, sans établir de hiérarchie entre eux de façon à prévoir l'état prévisionnel de la situation du bassin en 2015.

Cet état prévisionnel revient à décliner les actions que nous avons à entreprendre, mais également les décisions prises concernant l'aménagement du territoire. Quelles décisions ont déjà été prises en matière d'aménagement du territoire ? Quels sont les impacts de ces décisions en matière

d'aménagement du territoire sur la gestion de l'eau ? Il s'agit d'une synthèse des actions que nous avons décidé de faire de façon à prévoir la situation 2015.

Il s'agit d'un document important qui devra être actualisé par la suite. A titre de boutade, je pourrais dire que nous sommes certains d'une seule chose avec le scénario 2015 que nous allons construire. Nous sommes certains qu'il ne se réalisera pas.

Ce qui est important n'est pas sa réalisation ou sa non-réalisation mais le fait qu'il montre la direction vers laquelle nous allons. C'est cette direction qui va nous permettre de savoir quel est le complément d'actions qui doit être engagé de façon à pouvoir réaliser ce bon état des masses d'eau. C'est donc un instrument que les autorités de district auront à actualiser périodiquement pour vérifier qu'elles suivent la bonne direction.

Cet instrument va nous permettre d'identifier - pour fin 2004 - les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015. Le lien est fait avec l'identification des masses d'eau fortement modifiées. S'il y a risque de ne pas atteindre le bon état en 2015, ce sera peut-être à cause de ces modifications et donc nous aurons l'identification prévisionnelle des masses d'eau fortement modifiées.

Le lien est fait aussi, pour la suite des événements, avec la caractérisation approfondie des masses d'eau. La Directive - tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines - ouvre la possibilité d'une caractérisation approfondie en cas de problème. Cette caractérisation ne sera à accomplir qu'après 2004, après ce bilan de situation, de façon à ne la faire que là où il risque d'y avoir un problème. Nous n'allons pas continuer l'analyse là où les choses se déroulent de manière satisfaisante. Il faut être pragmatique et régler les problèmes où ils se posent.

L'identification des masses d'eau risquant de ne pas atteindre le bon état en 2015 va être un élément directeur dans la définition du programme de surveillance, lequel doit être opérationnel pour 2006. Nous voyons qu'après l'état des lieux 2004, nous avons une phase 2004/2006 qui va permettre d'approfondir la caractérisation des masses d'eau, de savoir quelles sont les pressions et les problèmes rencontrés. Cela va aussi permettre d'engranger les premiers résultats de mesure, de façon à chiffrer plus exactement cet écart à l'objectif et à pouvoir identifier plus aisément les actions à conduire et donc les programmes de mesure.

4. Le recouvrement des coûts et l'application de l'article 9

Le premier élément requis est la description des principes de tarification. Ce sera un important élément de transparence pour la politique de l'eau. Quels sont les principes de tarification auprès des usagers domestiques, industriels ou agricoles ? Quels sont les grands principes de tarification des services d'eau et d'assainissement à l'échelle du district ou de la partie nationale d'un district international ?

Il y a aussi l'identification des contributions des différentes utilisations de l'eau - en distinguant les ménages, l'industrie et l'agriculture - au recouvrement des coûts des services et en prenant en compte le principe pollueur/payeur. Je pense que nous reviendrons sur ces éléments au cours du débat.

Vous voyez les éléments qui sont à produire pour l'état des lieux, d'une part la définition des services, le *reporting* sur les politiques de tarification, le tableau des investissements et la façon dont ils sont subventionnés actuellement, le tableau des coûts de fonctionnement et le calcul final du recouvrement des coûts, par catégorie d'usagers et l'estimation du taux de recouvrement.

Il y a une considération générale à ces divers éléments. Que ce soit l'examen de l'importance économique des différentes utilisations de l'eau, le scénario d'évolution ou le recouvrement des coûts, nous faisons avec les données dont nous disposons. Nous pourrions au mieux nous servir des données 2000 et 2001 et il n'est pas question de pouvoir rassembler d'ici 2004 l'ensemble des données qui pouvaient être demandées par la Directive.

C'est encore une approche pragmatique qui domine puisque nous nous fondons sur des données disponibles mais elle comporte un engagement fort.

En effet, il sera réalisé un audit des données dont nous disposons concernant les bassins hydrographiques de façon à pouvoir engager, à l'issue de l'état des lieux, un programme d'acquisition de données portant, à la fois, sur les utilisations de l'eau, sur les pressions, les impacts et aussi l'économie.

Ce programme d'acquisition de données devra être mis en place à la suite de l'état des lieux, de façon à pouvoir compléter les connaissances pour pouvoir construire le plan de gestion, le programme de mesure et en assurer le suivi.

Il s'agit donc d'un panorama très rapide des instruments à développer pour 2004. Au-delà de cette présentation générale, je pense qu'il faut rassembler les morceaux et voir comment, au plan local, cette analyse peut être rendue opérationnelle. Il faut aussi nous demander comment nous pouvons en assurer la cohérence par rapport à l'ensemble du processus de la Directive, à l'échelle d'un district international et par la même faciliter la construction des capacités locales de mise en œuvre de la Directive.

Un intervenant

Est-il possible de reprendre la décision concernant les cours d'eau fortement modifiés ? Cette question soulève des questions et je doute que nous puissions y répondre d'ici 2004.

Jean-Pierre RIDEAU

La désignation des cours d'eau fortement modifiés résulte d'un processus qui va se dérouler jusqu'à la définition du plan de gestion. Pour 2004, ce qui est demandé est une première identification prévisionnelle. Dans l'article 4 de la Directive, il se trouve des définitions avec l'identification d'utilisations de l'eau, la navigation, l'hydroélectricité, etc. lesquelles peuvent être reliées au statut de cours d'eau fortement modifiés.

Le guide qui est en cours d'achèvement sur les masses d'eau fortement modifiées va lister l'ensemble de ces usages.

L'état des lieux 2004 va consister à identifier les endroits où se trouvent des masses d'eau utilisées pour la navigation, des masses d'eau utilisées pour l'hydroélectricité avec des perturbations des

régimes hydrauliques, etc. Nous listerons les différents paramètres et ensuite nous identifierons les masses d'eau. Sur ces masses d'eau, nous verrons où se situent les risques de ne pas atteindre le bon état en 2015. Ce sera le produit final 2004.

Ensuite, intervient le processus de désignation, avec l'analyse des alternatives de développement possible, les contraintes économiques et environnementales qu'il faudra examiner. L'essentiel pour 2004 est de se donner du temps, de ne pas charger la barque sinon la Directive pourrait mourir guérie. Nous risquerions de la faire mourir d'un excès de données, devant le travail à réaliser.

Par conséquent, nous devons être pragmatiques et jalonner, tout au long de l'application de la Directive, en présentant des résultats éventuellement partiels mais qui constitueront une avancée et seront concrets pour nos interlocuteurs.

Peter KESSLER

Nous revenons à ce problème d'échéance. Nous disposons de différents documents guides et c'est de manière itérative que ce problème doit être résolu.

Le bassin de l'Escaut

Arnaud COURTECUISSÉ

Je vais vous faire une brève présentation du bassin de l'Escaut. Elle sera brève car - comme vous le savez - ce bassin ne fait pas partie du district du Rhin.

I. La caractérisation du bassin

Je souhaite revenir dans un premier temps sur ce qu'ont dit Jean-Pierre Rideau et Thierry Davy à propos de la caractérisation du bassin. J'essaierai d'illustrer concrètement quels sont les types de données qui peuvent être utilisées. Je vous montrerai ensuite l'un des cas qui ont été étudiés dans le cadre du test du document Wateco, sur le district international de l'Escaut.

La caractérisation consiste à se projeter en 2015 en identifiant les principaux facteurs qui influenceront sur les usages de pression et en évaluant le niveau de recouvrement des coûts.

J'ai schématisé cette première étape de la caractérisation. Nous considérons le bassin versant, le cours d'eau, une ville principale et un affluent. Nous essayons d'y associer différents usages, de les localiser et de récupérer des données sur ces usages. Quel est l'intérêt de récupérer des données sur l'ensemble des usages ? C'est pour avoir une idée du schéma de fonctionnement du bassin, de regarder comment ils vont s'y répartir, quelles vont être les pressions et les impacts des différents usages, de déterminer s'il y a une compétition entre différents usages. Ce schéma de fonctionnement de bassin sert dans la première étape. Il servira aussi dans la progression de la mise en place de la Directive, quand nous nous poserons la question des mesures qui peuvent être mises en place, notamment les mesures complémentaires.

Il y a sur le schéma une zone humide. Celle-ci peut avoir un rôle important en matière de prévention de la pollution. Elle pourra aussi se retrouver dans le cadre des programmes de mesure, soit par la préservation de cette zone humide voire par la restauration de zones humides existantes.

Nous allons essayer de collecter un ensemble de données techniques et économiques sur ce bassin. L'un des points importants est l'intégration de la partie économique par rapport au reste. Par rapport à chacun des usages, nous allons collecter des informations techniques - les prélèvements, les rejets - mais aussi des données économiques - le nombre d'unités présentes, les chiffres d'affaires, les emplois que cela représente, les emplois induits, les éléments de prix sur les ressources qui sont utilisées, bref l'ensemble des éléments de prix qui sont associés à ces usages.

Pour l'industrie, nous pouvons imaginer que cette approche peut se décomposer ensuite, par exemple entre les principales branches industrielles que nous trouvons dans un bassin.

Ainsi présenté, cela peut paraître simple. Cependant, il est clair que collecter l'ensemble de ces données aura un coût. Certaines de ces données ne sont pas directement accessibles. Il doit être fait appel à des bases de données qui existent et sont parfois payantes. Nous pouvons aussi être confrontés au problème de confidentialité que peuvent présenter certaines données. Par conséquent, collecter l'ensemble des données peut se révéler plus délicat qu'il n'y paraît.

Il faut aussi se garder de se lancer dans une collecte tous azimuts, comme l'a rappelé Jean-Pierre Rideau. Il faut donc associer les bonnes données, celles que nous pouvons récupérer à des coûts raisonnables. Elles ont pour intérêt de décrire l'économie de l'eau d'un bassin.

II. Les scénarii

Concernant les scénarii, nous essayons de déterminer comment les facteurs peuvent influencer les usages, à l'horizon 2015. Ce peuvent être des éléments qui sont extérieurs au domaine de l'eau. Par exemple, nous pouvons imaginer que la démographie a une influence sur la population de la ville que nous considérons et qu'il y aura une évolution de la consommation d'eau à la hausse ou à la baisse. Pour l'agriculture, cela peut être l'impact de la réforme de la politique agricole commune qui peut aussi avoir des impacts. Ce sont des éléments qui peuvent apparaître comme extérieurs au domaine de l'eau mais qui vont impacter sur les usages, sur les pressions et, *in fine*, sur le milieu. Ce sont aussi des données qui sont plus internes au domaine de l'eau, c'est-à-dire la traduction des Directives existantes, la mise en place de nouvelles stations d'épuration, d'ouvrages chez les industriels qui vont aussi influencer les évolutions pour 2015.

Il faut être pragmatique et adapter l'effort au besoin. Aussi, dans la deuxième étape, nous allons identifier les masses d'eau qui présentent le risque de ne pas atteindre l'objectif environnemental ou la Directive. Nous pourrions alors faire un effort supplémentaire en matière de collecte de données et d'analyses, toujours avec l'idée de ce schéma de fonctionnement qui relie les usages entre eux et permet de comparer les différentes pressions entre elles. Cela nous permettra de nous interroger sur les différentes mesures qui pourraient être mises en place, en complément des mesures de base, pour atteindre le bon objectif de la Directive.

III. Mise en œuvre d'un test sur le guide Wateco sur le bassin de l'Escaut

Je souhaite vous présenter un cas qui a été réalisé dans le cadre du test du document Wateco, pratiqué sur le bassin international de l'Escaut.

Je vais commencer par vous présenter quelques éléments généraux sur le bassin. Sur la carte vous voyez ce que sera le périmètre du futur district de l'Escaut, district qui rassemble trois pays, la France, la Belgique et les Pays-Bas. Pour la Belgique, une répartition entre trois régions a été adoptée : la région flamande, la région wallonne et la région de Bruxelles. Ceux qui connaissent la Commission Internationale de Protection de l'Escaut savent que le périmètre de ce futur district est beaucoup plus important que ne l'était le périmètre de référence pour la Commission. A titre d'exemple, plus de 80 % du bassin Artois/Picardie sont intégrés dans ce futur district international de l'Escaut. Celui-ci reprend la partie de la Somme et la partie littorale qui jusqu'à présent n'y étaient pas intégralement intégrées.

1. Présentation du bassin

Je vais vous délivrer quelques données générales sur ce bassin. Il s'étend sur 37 000 km² et son périmètre inclut plus de 12 millions d'habitants. La densité de population y est donc importante. Si nous examinons plus attentivement le district, nous trouvons des densités très fortes, notamment dans les régions flamandes ou dans la métropole lilloise. Cette situation se conjugue avec des

conditions naturelles caractérisées par des cours d'eau à petits débits qui concentrent fortement la pollution et créent des problèmes de qualité de l'eau, notamment en eau de surface.

Trois caractéristiques définissent le bassin en termes de gestion de l'eau :

- Nous nous situons dans un contexte international, avec une densité de population forte et une implantation industrielle importante.
- La qualité des eaux de surface y est plutôt mauvaise ; de nombreuses masses d'eau sont profondément modifiées ou seront candidates pour être considérées comme telles, dans le cadre des désignations.
- Nous constatons aussi une pollution diffuse consécutive de l'agriculture. Il y a des secteurs où se posent des problèmes quantitatifs, c'est-à-dire des secteurs où la ressource disponible en eau permet tout juste de satisfaire les besoins. C'est le cas de la métropole lilloise qui connaît un ratio très serré entre les ressources disponibles et les utilisations. Ce district comprend une Commission Internationale pour la Protection de l'Escaut.

Dans chacune des parties de ce bassin existent des éléments de planification pour la gestion de l'eau.

2. Mise en œuvre des tests

L'objectif de la démarche entreprise était de tester l'utilisation du document Wateco sur trois niveaux :

- la caractérisation ;
- l'élaboration du scénario tendanciel ;
- l'analyse coût/efficacité.

Dès le départ, l'analyse économique a été perçue comme étant une activité à développer en forte intégration avec d'autres domaines d'expertise. Nous avons essayé de développer une approche pluridisciplinaire. Ce test a donc été lié à l'expertise du groupe Impact et Pressions, de façon à pouvoir croiser les données économiques et techniques. Le tout se déroulant dans le contexte d'un bassin international.

Trois études de cas ont été développées :

- la première sur la qualité des eaux, principalement la qualité des eaux de surface ;
- la deuxième sur les eaux souterraines, ce volet est plutôt quantitatif ;
- le troisième sur la morphologie.

Comme je l'ai déjà signalé, cela s'est fait dans un contexte international. Cela pose la difficulté de devoir faire face à plusieurs systèmes de gestion de l'eau, à des données réparties entre les différentes parties prenantes et qui n'ont pas obligatoirement les mêmes formats, qui ne se retrouvent pas à la même échelle. Le problème de l'échelle revient quand il s'agit de définir les bonnes échelles d'analyse. Par conséquent, le contexte international rend la tâche plus difficile.

L'idée générale de ce test était d'essayer de tester la faisabilité du *process* qui se trouve dans le document Wateco, notamment l'approche en trois étapes. Nous avons préféré utiliser cette méthode plutôt que celle qui aurait consisté à faire un pré-travail pour la suite, lors de l'état des lieux. Nous avons observé toutes les étapes au lieu de nous arrêter seulement sur quelques-unes.

S'agissant des eaux souterraines, l'article 4 de la Directive indique que par rapport aux eaux souterraines il existe des objectifs qualitatifs aussi bien que quantitatifs. Il faut non seulement arriver à un bon équilibre entre les prélèvements et la recharge des aquifères. Cela a conduit à nous demander si les prélèvements d'aujourd'hui allaient au-delà de la recherche naturelle dans le cadre d'une approche prospective à 2015. Si les prélèvements sont supérieurs au recharge, quelles sont les mesures envisageables ? Comment peuvent-elles être intégrées dans une approche coût/efficacité ?

3. Etudes de cas

Les études de cas se sont attachées à deux aquifères principaux.

Aquifère carbonifère

Le premier est l'aquifère carbonifère qui se trouve sur le bassin de l'Escaut. Il est international puisque partagé. Il fait l'objet d'une surexploitation et d'une compétition entre diverses catégories d'usagers. Des stratégies nationales ont été développées en négligeant quelque peu une approche plus globale.

Un premier obstacle a été de constater que les définitions qui pouvaient être présentées de cet aquifère pouvaient être différentes. Il apparaissait difficile de disposer de données comparables et utilisables dans le cadre de notre analyse. Néanmoins, nous avons tenté d'avoir une représentation un peu schématique et globale de ces différents aquifères. Le bassin de l'Escaut part de la partie française et va jusqu'à un estuaire aux Pays-Bas.

Nappe de la craie

Pour des raisons qui tiennent au temps et aux données disponibles, nous nous sommes surtout concentrés sur la nappe de la craie, aux alentours de Lille. Cet aquifère est national. Il présente une situation de surexploitation et de pollution. Il se positionne comme une alternative au carbonifère et se caractérise par l'existence de données pouvant déjà être exploitées. Nous avons développé l'approche en trois étapes avec des sous-étapes pour la caractérisation de l'aquifère. Nous avons aussi tenté de définir quelles pourraient être les unités hydrologiques les plus cohérentes et regardé quelle était la recharge naturelle de chacune des unités, l'évaluation des prélèvements effectués dans chacune de ces unités, la demande et l'évolution de cette demande.

Il s'agissait ensuite de comparer l'évolution de la demande future par rapport à la recharge et de définir s'il existait des écarts à l'objectif de la Directive qui pose le principe de bon équilibre entre les prélèvements et les recharges.

En dernier lieu, il nous a fallu regarder quelles pouvaient être les mesures envisageables et nous interroger à propos d'une approche coût/efficacité de ces mesures.

4. Approche coût/efficacité

Définition des unités hydrologiques cohérentes

La première partie a été la définition des unités hydrologiques cohérentes. Le modèle qui a été développé est un modèle simplifié. C'est-à-dire que nous avons considéré qu'il y avait un niveau global de l'aquifère que la recharge s'opérait par les pluies et l'infiltration et non pas un aquifère avec des niveaux différents. Il s'agit d'une simplification importante mais elle est représentative d'un point important dans la mise en place du volet économique de la Directive. Il s'agit d'avoir à chaque étape des hypothèses, des simplifications, de les expliciter concrètement afin d'assurer une transparence de la démarche. A chaque étape, des simplifications de cette sorte devront être réalisées.

Le deuxième schéma replace ces données dans la métropole lilloise, en distinguant les unités géographiques, les bassins de population, la présence de la nappe et les unités où se situent des prélèvements importants pour l'alimentation en eau potable (AEP) ou des utilisations en eau potable. Le principe de modélisation et de simplification qui a été présenté a été retranscrit dans l'approche géographique réalisée autour de la métropole lilloise, pour la définition de sous unités. Ces sous-unités correspondent à des parties de la région et de la métropole.

Evaluation sur la recherche des unités

La deuxième étape est celle de l'évaluation de la recherche de chacune des unités. Les données collectées ont permis l'élaboration de ces tableaux sur lesquels je vais passer rapidement.

Evaluation des prélèvements

La troisième étape consiste à effectuer une évaluation sur les prélèvements effectués au sein de chaque unité. Nous avons essayé d'identifier les sources. Il y a eu un problème de temps pour recueillir ces données. Il y a aussi le problème de la confidentialité des données qui se pose.

Travaux supplémentaires

Ensuite, nous avons dû mener des travaux supplémentaires pour déterminer ce qui relève de la consommation domestique et ce qui est consommé par de petits industriels. Il y aura aussi des travaux supplémentaires concernant le recouvrement des coûts, les données à mobiliser, à interpréter et à analyser.

5. Structure de la demande

Nous avons essayé de distribuer les différentes consommations pour les différents usagers. Nous avons repéré les fuites qui pouvaient intervenir.

L'évolution de la demande était aussi une partie difficile à traiter. Nous nous sommes heurtés à la difficulté d'obtenir des éléments concrets des différents acteurs de l'eau, éléments concrets qui sont nécessaires pour définir un scénario pour 2015. Les données nécessaires sont soit confidentielles soit stratégiques. A ce propos, nous ne sommes pas parvenus à des éléments concrets à analyser pour essayer de déterminer ce que pourra être l'évolution, notamment en termes de prélèvement, d'ici 2015.

Nous n'avons pas toujours réussi à obtenir de données pour comparer l'évolution de la demande par rapport à la recharge et déterminer les écarts entre la recharge et les prélèvements. Toutefois, sur certaines unités, nous avons réussi à identifier les zones où les prélèvements excèdent la recharge. C'est ainsi que sur certaines zones nous sommes arrivés à la conclusion que des mesures devaient être envisagées afin de réduire les écarts.

Nous avons étudié ce que pourraient être des mesures potentielles qui nous donneraient la possibilité de réduire ces écarts en observant les différents usages et les consommations. Nous nous sommes aussi interrogés sur l'opportunité d'une campagne de communication visant à produire une réduction de la demande en eau. Une autre mesure non négligeable serait d'inciter à une réduction des pertes, des fuites qui peuvent se produire sur le réseau. Pour cette campagne de communication, nous pourrions nous inspirer d'une campagne qui a été menée sur un autre bassin, en Espagne. Nous avons regardé, par rapport à un objectif de réduction de consommation, l'utilisation des coûts qui avaient été engendrés sur cet autre secteur et essayé de voir quel serait le coût en euros par habitant pour une réduction. Il s'agit d'un exemple de mesure mais d'autres pourraient être mises en œuvre.

Une question sous-jacente s'est alors posée. Si nous faisons une promotion pour la réduction de la consommation, cela va-t-il entraîner une baisse du revenu des distributeurs d'eau ? Il faut aussi éviter que cette baisse de revenu ne se traduise par des prix plus élevés ou une maintenance diminuée en termes de qualité.

IV. Conclusion

Ce test nous a permis de prendre conscience de l'importance des échelles. En l'occurrence, dans ce cas, il convient de choisir l'échelle la plus pertinente, c'est-à-dire de considérer le réseau de distribution publique, augmenté des prélèvements propres qui peuvent être effectués par les industriels.

Il nous faut aussi prendre en compte les évolutions qui peuvent intervenir. Les réseaux de distribution ne sont pas fixés *ad vitam aeternam*. Il peut y avoir des modifications des participations de communes aux structures intercommunales.

Enfin, nous avons réalisé que les informations particulièrement stratégiques sont parfois difficiles à obtenir concernant les prélèvements et les nappes, et qu'il serait certainement nécessaire d'aboutir à un monitoring commun afin qu'il nous soit plus facile de suivre ces éléments et de réfléchir aux mesures à mettre en place.

V. Questions-réponses

Un intervenant

On nous a annoncé une méthode pragmatique. Nous ne sommes pas capables de faire de la prévision à deux ans et que nous voulions en faire sur quinze ans. Ces projets laissent sceptiques un certain nombre de personnes.

Nous avons beaucoup de difficultés à expliquer le prix de l'eau et le rapport entre le prix de l'eau et son coût. Nous pouvons ensuite agir sur ce prix pour faire évoluer un certain nombre de choses. N'y a-t-il pas lieu de craindre que se creuse un gros écart entre cette démarche et ce que peut percevoir le public ?

Nous pouvons enfoncer le clou avec le tendancier puisqu'il est prévu une tendance qui correspond à la mise en œuvre des Directives. Cela n'a pas été le cas dans le passé. C'est le moins que nous puissions dire.

Arnaud COURTECUISSÉ

Il est clair que nous baser sur une prospective d'une branche industrielle ou d'une activité économique d'ici 2015 paraît délicat. Simplement, comme l'a dit Jean-Pierre Rideau, la seule chose dont nous soyons sûrs est que les prévisions ne se réaliseront pas.

Cependant, dans le processus qui consiste à étudier les éléments qui influenceront sur les différents usages, nous pourrons avoir une vision assez basique, avec des courbes de la consommation en eau, de rejet. Il semble intéressant d'avoir une réflexion qui aille au-delà et d'essayer de regarder comment différents éléments peuvent avoir une influence sur ces différents usages.

Je pense que, sur certains types de branches, sur l'activité agricole et sur les différentes activités qui sont à l'intérieur de cette activité agricole, nous pourrons avoir une réflexion. En plus, cette réflexion peut être une clé d'entrée sur la participation du public ou l'intégration des acteurs de l'eau dans le processus. Nous pourrons avoir une réflexion un peu générale sur un bassin, sur les grandes tendances de l'avenir et ensuite nous irons à des échelles plus petites.

Enfin, sur la perception qu'a le public des éléments économiques, je pense que la partie caractérisation qui consiste à dire que, pour tel bassin, nous avons tel ou tel type d'activité, ayant tel ou tel poids économique en termes de chiffre d'affaires, d'emploi ou autres peut être un élément parlant pour un public assez large. Il faut expliciter quel est le poids de l'économie dans un bassin. Il faut retranscrire quels sont les différents usages et nous voyons quels peuvent être les conflits ou les compétitions qui peuvent apparaître entre les différents usages, à l'échelle d'un bassin.

La tâche prospective est donc loin d'être aisée. Je pense que Yann Laurans en parlera dans sa présentation.

Les usages et les services liés à l'eau

Holger BRACKEMANN

Il faut faire la différence entre l'eau et les services liés à sa diffusion. Après une courte introduction, je traiterai de l'utilisation de l'eau et des services liés à son utilisation. Je donnerai aussi des exemples.

Il y a d'abord un intérêt à faire la distinction entre *water service* et *water use*. Les articles 1, 5 et 9 de la Directive utilisent ces différents termes. Les diverses définitions ne sont pas satisfaisantes et diverses interprétations sont possibles. Nous pouvons dire que parmi les services de l'eau se trouvent l'endiguement, le captage, etc. et que parmi les utilisations se trouvent la collecte, le traitement, etc.

Au sein du groupe Wateco, nous avons essayé de voir comment la Directive pouvait être interprétée. Il y avait deux points pour lesquels nous n'étions pas d'accord. Ensuite, nous avons abordé d'autres thèmes tels que la prévention des crues et l'hydroélectricité. Il nous est apparu qu'il s'agit là d'usages et non de services

Je veux aussi signaler que les informations hydrologiques et économiques sont à fixer en fonction des masses d'eau.

Je conclurai en indiquant que la Directive cadre est un premier essai de régulation qui traite de l'eau, des captages, de l'endiguement, etc. Tout ce qui n'a pas trait à l'utilisation ou aux services de l'eau n'est pas traité par celle-ci.

Fred WAGEMAKER

Je voulais vous poser une question sur l'aspect polluant de l'utilisation du Rhin et en particulier de la navigation sur le Rhin.

Holger BRACKEMANN

La question est complexe. Actuellement, nous subventionnons les pollueurs pour qu'ils réduisent leur pollution. Cela va dans le sens contraire de ce qui est prévu par la Directive cadre.

Un exemple d'étude de cas aux Pays-Bas

Fred WAGEMAKER

I. Aspects morphologiques

Je vais vous présenter une étude de cas appliquée aux Pays-Bas. Il s'agit d'un travail qui s'est concentré sur la morphologie. Les Pays-Bas constituent un territoire dangereux et menacé par les inondations mais, heureusement, ce danger est écarté par l'existence de digues. Par ailleurs, l'Escaut a son estuaire à Anvers et c'est l'un des derniers estuaires naturels d'Europe.

Il s'agit d'une masse d'eau fortement modifiée avec des digues et des chenaux de navigation. Il existe aussi de nombreux polders. La qualité des eaux augmentent mais n'est pas toujours suffisante.

A propos des éléments morphologiques, il est prévu pour 2004 une analyse des impacts et des incidences. Il serait nécessaire de disposer des données nécessaires, de pouvoir les collecter et de posséder un outil permettant de juger des pressions et des incidences.

II. Analyse économique

Un autre aspect est l'analyse économique. Nous avons testé le document guide et établi un organigramme des mesures ayant un impact sur la morphologie. Il nous manque encore des connaissances sur celle-ci. Néanmoins, nous avons déterminé cinq points d'analyse :

- le fonctionnement du système ;
- les objectifs et les références ;
- la définition du terme « important », par exemple dans « pressions importantes » ;
- l'évaluation des incidents, des impacts ;

Les données permettent-elles de savoir si nous allons vers la bonne direction ?

III. Les objectifs de l'étude de cas

Nous avons poursuivi trois objectifs :

- la protection contre les inondations ;
- les possibilités de navigation ;
- le développement des systèmes d'estuaire.

Ces trois objectifs avaient une importance équivalente mais le troisième en a finalement pris l'avantage, du fait des préoccupations liées à l'écologie.

Il ne fait pas de doute que les masses d'eau seront considérées comme fortement modifiées. Une pression est dite importante quand elle a une incidence sur les organismes et les habitants. A ce niveau d'abstraction, nous avons certes une bonne approche théorique mais non pratique.

L'Escaut se caractérise par des zones endiguées. Nous devons savoir si nous disposons de suffisamment de données pour déterminer si le système évolue vers un bon potentiel.

Nous disposons de trois indicateurs :

- un indicateur de marée ;
- un indicateur relatif à la dynamique entre la sédimentation et l'érosion ;
- un indicateur relatif à la zone d'intérêt écologique.

L'état de référence est qualitatif et non quantitatif, ce qui engendre des problèmes en termes d'évaluation.

Les indicateurs ne peuvent être classés. Nous avons établi des scénarios mais quoiqu'il en soit, depuis les années 70, nous assistons à une augmentation des surfaces sableuses, ce qui ne constitue pas une évolution favorable dans un estuaire.

IV. Les actions à mettre en œuvre

Quelles sont les mesures qui seraient de nature à améliorer cette situation ? Nous n'en avons pas encore vraiment discuté. Il existe deux scénarios envisageables. D'une part, nous pouvons redonner un espace au fleuve par un agrandissement de ses zones peu profondes. D'autre part, nous pouvons stopper l'approfondissement du chenal de navigation. Le fret serait touché par ces deux solutions.

L'objectif de base demeure l'approfondissement du chenal de navigation qui aurait des conséquences sur le phénomène dynamique des marées. Il existera des compensations mais le résultat de leur effet demeure controversé et la réalisation de l'objectif n'est pas certaine.

Devons-nous restituer des terres ? Devons-nous retirer des digues pour récupérer 500 hectares ? Le problème est que cette solution entraînerait une déstabilisation du phénomène naturel des marées. Cette solution amène à s'interroger en ce qui concerne la question de la protection contre les inondations.

La seconde option, portant sur l'arrêt de l'approfondissement du chenal de navigation, poserait un problème au port d'Anvers.

Le coût de ces deux options a fait l'objet d'une évaluation : 7,3 millions d'euros pour la première et 12 millions d'euros pour la seconde. L'option du second scénario est donc plus onéreuse que celle du premier. Si nous analysons ces chiffres de plus près, il est certain que des coûts supplémentaires sont à prévoir et qu'il est en outre possible d'accroître les avantages du second scénario.

V. Conclusion

Il n'est pas simple d'estimer l'importance des incidences morphologiques. La mise en place d'alternatives ciblées n'est pas simple non plus. La quantification des incertitudes requiert une analyse très poussée.

Le succès des mesures ne dépend pas que des coûts. Si nous voulons opérer la destruction de digues, il faudra compter avec la réaction de populations. Il nous faudra aussi compter sur les incidences que cela aura sur l'environnement. Il y a une interdépendance entre l'analyse des pressions/impacts et l'analyse économique.

Nous allons donc devoir coopérer, faire participer les populations et fixer des priorités communes et déterminer une base d'éléments les plus importants pour 2004.

Un exemple d'étude de cas sur le bassin de l'Oise

Yann LAURANS

Il me reste quelques minutes pour vous entretenir du scénario tendanciel et de l'exemple que nous avons mis en œuvre sur l'Oise. J'avais prévu de vous entretenir de trois aspects :

- pourquoi nous avons à réaliser un tel exercice ;
- la manière de le mettre en œuvre, au travers d'études prospectives et de modèles ;
- l'utilisation des résultats.

Je vais passer rapidement sur les besoins puisque les interventions précédentes ont montré l'intérêt et la nécessité de ce genre d'exercice. Si les résultats ne vous convainquent pas, je reviendrais dessus.

I. La mise en œuvre de l'exercice

J'en viens directement au « comment ». Je parle en tant que participant au groupe Wateco, dans lequel l'idée est née peu à peu d'un scénario tendanciel au fil de l'eau, scénario « *business as usual* » en anglais. Comment cet outil s'est-il révélé comme la solution à une partie des problèmes de mise en cohérence, en synthèse et en perspective de la Directive ?

Vous allez réaliser qu'il n'y a rien là d'innovant en termes scientifiques. C'est même très simple en termes de méthode. Simplement, en termes de réalisations concrètes, les choses sont moins simples, du fait de la disponibilité des données. Ensuite, celui qui s'exerce à la synthèse est soumis à la critique des différentes disciplines spécialisées.

1. Une analyse en trois niveaux

L'idée centrale est de lier trois niveaux d'analyse.

En premier lieu, nous avons essayé de supposer le développement futur des activités humaines entre aujourd'hui et 2015, voire 2021.

En second lieu, nous devons mesurer les efforts futurs, notamment ceux liés à la mise en œuvre des textes qui existent déjà mais ne sont pas encore appliqués ou pas encore totalement appliqués. Nous essayons de prévoir l'évolution de ces activités et nous observons comment les pressions en sont modifiées. Pour ce faire, nous avons besoin d'une computation de données concernant les pressions, sur les rapports entre activités humaines et pression, activité/rejet par exemple.

En troisième lieu, nous avons aussi besoin d'une synthèse à l'échelle du bassin et par masse d'eau ou par type de masses d'eau. De cette synthèse, nous déduisons une évolution possible des impacts sur le milieu naturel.

2. Les outils utilisés et démarches mise en œuvre

Je vais vous décrire les outils ou les démarches pour procéder à cette méthode. Pour le premier élément, les méthodes à mettre en œuvre sont plutôt des méthodes d'analyse et de tendance, rétrospectives, prospectives, la prolongation de tendances, la discussion de tendances qui ne se prolongent pas toujours de façon linéaire. Pour les deux autres niveaux, je vais vous montrer, à travers un cas, comment nous avons résolu la question en construisant un modèle des pressions, d'une part, et en utilisant un modèle des impacts représentant le milieu naturel, d'autre part.

L'Oise est un bassin qui n'a pas la chance d'être international, à l'exception de ses sources qui se situent en Belgique. La prospective de la population a l'air simple et utilise de manière basique les projections démographiques réalisées par un institut statistique. Celui-ci indique de façon précise comment les tendances démographiques vont faire en sorte que la population par département va évoluer. Nous avons corrigé cela, localement, par la mise en discussion de ces projections linéaires avec quelques acteurs locaux. Ceux-ci ont pu nous dire qu'à l'aval du bassin, Paris étant assez proche, nous construisons une ligne de chemin de fer, des canalisations, des routes et que la population sera plus importante que ce que nous avons prévu, au départ, en partant d'une simple projection.

Nous sommes donc passés de l'utilisation de données assez facilement disponibles à une représentation acceptable de l'avenir de leur région par les acteurs locaux. Nous avons dû procéder de même pour les deux autres grands services et usages importants de l'eau que sont l'industrie et l'agriculture. C'est pour l'industrie que l'exercice est le plus difficile. En effet, nous nous heurtons à la diversité des branches industrielles et au fait qu'elles sont composées d'unités élémentaires dont la prospective n'est pas facile. Il faudrait faire une somme de prospectives à quinze ans sur le devenir de sociétés alors que pour un entrepreneur deux années constituent déjà un horizon long.

Nous avons donc plutôt utilisé l'analyse rétrospective dans ce cas et regardé comment, dans le passé, la croissance économique était ou non équilibrée par le projet technologique en matière de rejet, dans ce bassin. Cette analyse n'est pas encore fine mais elle est acceptée par les parties prenantes dans la mesure où les données sont de qualité.

Pour l'agriculture, la situation est plus simple puisque nous pouvons raisonner par grandes zones, par surface, par type de culture. Les prospectives économiques du secteur agricole peuvent être utilisées. La difficulté provient de l'existence de la politique agricole commune et des réformes qui vont intervenir, notamment en 2006. Cela pouvait amener à établir des variantes du scénario tendanciel, en partant sur des ruptures réalistes.

Nous incluons aussi les prévisions de travaux dans l'analyse. Nous prenons toute l'application des lois déjà votées et traduites en règlements. Nous achevons d'appliquer certaines Directives et nous étudions les conséquences de ces Directives. L'Agence de l'eau a la chance de disposer d'acteurs de terrain qui connaissent la dynamique d'investissement des collectivités et des industriels. Ils peuvent nous dire qu'à tel endroit sera construite une station d'épuration, avec du retard par rapport à la Directive, en nous donnant une date prévisionnelle ou qu'à tel autre endroit la station a été construite. Nous pouvons corriger le degré d'avancement, localement, pour déterminer à quel moment les travaux prévus vont arriver à échéance. Nous prenons donc en compte les travaux d'épuration, les réseaux, le fluvial, la mise aux normes des élevages et des actions sur l'industrie et les cultures.

Le modèle des pressions consiste à mettre en relation des activités. Nous disposons de scénarios d'évolution, sur le nombre d'élevage, sur les populations, sur l'habitat individuel ou groupé, de mise en œuvre de réglementations. Nous connaissons les capacités de dépollution actuelles et futures. Nous déduisons l'évolution future et possible des rejets.

Le tableau ne peut représenter fidèlement la situation en 2015. Par exemple, la station de Reims va être définie dans deux ans. La situation de Reims telle qu'elle est modélisée correspond à la situation de 2004 ou 2005. A d'autres endroits, il existe des retards. Il ne s'agit pas de l'image de 2015 mais de ce qu'il est prévu de faire entre maintenant et au plus tard 2015. Pour chaque sous zone du bassin, nous avons procédé ainsi, par masse d'eau. Nous avons construit un petit modèle de mise en relation des éléments.

Nous disposons aussi d'un modèle qui représente le comportement écologique des rivières. Il intègre les rejets et représente la façon dont le système hydrologique réagit à ces rejets. Pour ce bassin, le modèle était à une échelle large et peu fine. Nous sommes en train de le développer à une échelle plus fine. Nous avons entré des données du genre de celles que je vous ai montré précédemment, dans ce modèle écologique.

II. Résultats partiels de l'étude

1. Résultats

Certains secteurs évoluent vers la conformité au bon état. D'autres secteurs s'améliorent mais ne sont pas conformes avec les travaux prévus. Nous pouvons en déduire qu'il y a des risques de non-obtention du bon état. Nous n'avons pas tenu compte des nitrates. Si nous les prenions en compte avec l'application de la norme de 10mg par litre, toutes les zones seraient en noir. L'un des intérêts de ces exercices consiste à débattre des normes et à proposer une plate-forme de discussion entre les scientifiques, les techniciens et les politiques.

2. Utilisation des résultats

Je vais vous donner maintenant quelques exemples de l'utilisation que nous avons commencé à faire de ces résultats. Outre l'aspect évaluation de la probabilité de ne pas atteindre le bon état, il existe d'autres utilisations. Il y a d'abord l'analyse de la sensibilité du modèle. Cela veut dire - comme l'a rappelé Jean-Pierre Rideau - que la vie ne s'arrête pas en 2004 et que 2004 marque le départ d'un programme d'acquisition.

Nous avons réalisé auparavant des modèles simples, voire simplistes et avons repéré des variables sur lesquels existent de fortes incertitudes. Elles sont en rouge sur le tableau et ont un impact fort sur le résultat. Cela veut dire qu'il existe un problème.

Cela veut aussi dire que c'est là-dessus qu'il faudra travailler, en termes d'amélioration des données alors que pour le reste ce ne sera pas forcément utile. Cette première façon de procéder a permis de montrer que l'évolution future de l'industrie est un des gros problèmes

Nous percevons correctement l'évolution des villes, nous savons parler de l'agriculture, à l'échelle territoriale, même s'il existe des incertitudes prospectives.

Un deuxième exemple d'utilisation correspond au chiffrage des efforts à venir. Cela permet de dire aux acteurs qui viennent sur le bassin combien va leur coûter la mise en œuvre de la réglementation. Cela va aussi permettre d'évaluer dans quelle mesure, aujourd'hui, ce qu'ils placent chaque année correspond à ce qu'ils sont censés placer, au terme de la réglementation.

La mauvaise nouvelle est qu'il faudrait dépenser deux fois plus qu'aujourd'hui pour n'être en retard que de cinq ans, par rapport à l'application de la loi. Cela va servir à alerter et à corriger des chiffres. En effet, certains de ces chiffres sont exagérés en ce qui concerne l'assainissement individuel. Nous allons les corriger et cela a commencé à être mis en discussion.

Le troisième aspect à prendre en compte est constitué des marges de manœuvre. Vous voyez sur l'écran la situation actuelle sur un point de mesure dans le bassin, pour une année hydrologique humide qui est 1991. Vous voyez le niveau 1999 et le niveau en bleu serait le niveau que nous obtiendrions avec les nouvelles capacités et activités. La question qui se pose est à quel moment nous atteindrons le niveau bleu. Si c'est demain, la situation est satisfaisante. En revanche, si c'est en 2012 ou en 2013, nous devons penser à demander des dérogations.

La dernière utilisation immédiate est que cela permet de débattre des normes relatives au « bon état ». Sur le tableau, la courbe en noir mesure ce que donne le modèle. Les points en bleu correspondent aux mesures réglementaires sur lesquelles nous nous fondons pour dire si nous sommes bons ou mauvais. Selon la fréquence de la mesure, la sévérité des paramètres, les références que nous donnons pour le bon état, nous pouvons considérer que tout le bassin est en bon ou en mauvais état. Cette mesure, associée au fait que, si nous appliquons la loi, il nous faudrait dépenser plus de deux fois la somme actuelle, est dangereuse. Cela soulève un débat sur la politique de l'eau.

En conclusion, je m'interrogerai sur la possibilité réelle de réaliser ce type de travail, sur sa longueur et le nombre de groupes d'experts nécessaire. Le cas présenté, qui concerne l'Oise, a été réalisé en sous-traitance pour un budget de 30 000 euros. Ce travail a été réalisé sur une soixantaine d'unités de base, avec six grandes unités de synthèse. En tant que commanditaire, ma conclusion est que le rapport coût/efficacité a été relativement correct.

III. Questions-réponses

Holger BRACKEMANN

Cette présentation est intéressante. Je voudrais savoir combien de personnes ont été nécessaires pour la réalisation de cette étude, quel a été son coût et quels pourraient être les coûts d'un tel travail dans les autres bassins français ?

Yann LAURANS

Elle a coûté environ 30 000 euros. C'était une étude méthodologique qui a concerné 1/6^e du bassin Seine/Normandie. Elle a mobilisé une équipe de deux personnes qui s'est appuyée à 80 % sur des données existantes, fournies par l'agence ou par l'Etat. Les 20 % restants ont été fournis par des enquêtes, recensements, etc.

Cet exercice a des qualités et des défauts. Les défauts sont que nous avons modélisé uniquement les données déjà bien connues des systèmes français, c'est-à-dire essentiellement les pollutions ponctuelles, urbaines et les paramètres dits classiques comme les matières organiques, azotées, phosphorées, matières en suspension. Les gens qui connaissent bien le milieu naturel réalisent immédiatement qu'il existe un pan entier de la qualité des rivières qui n'est pas traité. C'est vrai.

Concernant la question d'une application aux bassins français, je laisserai Jean-Pierre Rideau répondre. J'indique tout de même que nous allons essayer de progresser dans ce sens là, à un rythme variable mais déjà soutenu. Normalement, si tout se passe bien, nous commençons maintenant par le bassin Seine/Normandie. Nous devons terminer une première partie du travail en septembre prochain afin de le mettre en consultation.

Comme vous le savez, les agences de l'eau fonctionnent selon un système de comité de bassin. Nous avons organisé un long processus de mise en discussion de ce travail qui va nous demander au moins un an. C'est pour cette raison que nous sommes assez pressés.

J'ai une idée du budget dont nous parlerons ensemble.

Jean-Pierre RIDEAU

Pour compléter la réponse de Yann Laurans, je dirai que nous allons tous nous efforcer de travailler dans cette voie, à l'échelon français. Nous voyons quel est le cheminement et quels sont les obstacles à savoir que Seine/Normandie a des modèles pour pouvoir prévoir les impacts et que toutes les agences n'ont pas pu développer ces modèles au même rythme. Certaines agences de l'eau disposent de modèle, pour d'autres c'est en cours d'élaboration.

C'est pour cette raison que j'indiquais précédemment, que dans ce premier temps nous pourrions faire appel aux modèles quand ils existent mais aussi aux dires d'experts. Vous avez des gens qui connaissent très bien le terrain et peuvent vous dire que si la station de telle ville est installée nous allons gagner cela en aval. Ces renseignements sont exploitables sans qu'il soit nécessaire de recourir à de gros ordinateurs.

En revanche, il apparaît que dès qu'il s'agit de tester par la suite, après 2004, les différents programmes d'action, il faudra disposer d'un minimum de modèles de prévision, sur les différents bassins, pour établir des scénarios et les comparer entre eux.

Un autre point est la nécessité d'être pragmatique et de ne pas vouloir absolument tout rechercher. Ce qui a été clairement montré est que ce travail cherche à identifier quelles sont les pressions inductrices, à savoir quels sont les éléments clés, les problèmes principaux. C'est ensuite que nous aurons à approfondir l'analyse. Je pense qu'il faut avancer pas à pas, ne pas vouloir tout résoudre et à chaque moment nous apporterons des éléments de réponse.

Un autre point à souligner est l'importance du débat. Cela a été montré dans la présentation qui vient d'être faite. Le simple fait de mettre des chiffres sur le papier, de les porter à la connaissance des acteurs de l'eau à l'échelon local, des collectivités, des services de l'Etat, génère des réactions et permet de voir que des coûts sont surestimés, qu'une station d'épuration devrait être installée ailleurs. Il faut donc se lancer dans l'exercice et c'est ainsi, en portant à la connaissance, que nous arriverons à élaborer ce scénario collectif pour prévoir l'évolution de la qualité des eaux, au niveau du bassin.

Yann LAURANS

J'avais déjà présenté une partie de ce travail à Lille, en mars dernier. A ce moment là, nous n'avions pas encore intégré les données dans le modèle représentant les rivières. J'avais montré une carte, réalisée par le bureau d'études, indiquant comment la réduction de rejet pouvait se traduire globalement en termes de qualité. L'un des buts de l'étude était de voir ce que nous perdions par rapport à plus tard. Heureusement pour les modélisateurs, nous arrivons à faire mieux avec un modèle mais pour la discussion générale sur la qualité des rivières, globalement, les avis des experts étaient bons. Ils avaient surestimé les rejets de nitrates des élevages, mal pris en compte les matières en suspension et n'étaient pas fins sur l'échelon local. En dehors de cela, le reste était bon.

Cela appuie ce que vient de dire Jean-Pierre Rideau. J'aurais pu amener les deux cartes, celle des experts et celle du modèle. C'est possible à faire avec du bon sens, des données, des gens qui connaissent les questions, du temps pour les consulter et produire une restitution synthétique.

Un intervenant

Votre exposé était intéressant. J'ai une question sur son contenu. Vous êtes vous soucie de des aspects quantitatifs et de l'impact des changements climatiques ? De plus, chaque région est différente mais nous pourrions réfléchir à des procédés communs. Est-ce raisonnable ou n'est-ce qu'une illusion ?

Yann LAURANS

Nous n'avons pas traité les aspects quantitatifs premièrement parce qu'ils ne sont pas très problématiques sur le bassin Seine/Normandie. Nous avons surtout un problème de qualité. Les précipitations sont assez abondantes et le réseau hydrographique est régulé, il y a des barrages.

En conséquence, nous n'avons pas traité cette question, comme nous n'avons pas traité l'aspect « scénario tendanciel ». Nous aurions pu et du procéder à des scénarios tendanciels alternatifs avec des hypothèses liées au changement climatique ou même sans aller jusque-là, à des perturbations climatiques. J'ai commencé à y travailler.

Il apparaît que ce n'est pas tellement l'augmentation moyenne de la température, l'impact sur les cultures et la pluviométrie moyenne qui vont jouer, c'est plutôt l'augmentation de la probabilité d'événements extrêmes. Les membres les plus anciens de l'agence sont très capables de dire pourquoi telle année de sécheresse très forte a un impact énorme sur les flux d'investissement, sur la politique de l'eau du bassin. C'est la même chose avec les inondations. S'il y a une forte inondation à Paris, cette année, les flux d'investissements des collectivités seront discutés différemment. C'est ici qu'intervient l'impact, beaucoup plus que dans la variation moyenne des températures ou de la précipitation.

La couverture des coûts et l'usage de l'eau dans le bassin du Rhin moyen

Bernhard MICHEL

Peter KESSLER

Bernhard Michel va nous parler de l'analyse économique dans le Rhin moyen et de la couverture des coûts de l'usage de l'eau.

I. La récupération des coûts

Bernhard MICHEL

Je vais chercher à exposer rapidement mon point de vue sur l'analyse économique dans le Rhin moyen et à présenter le travail économique que nous avons réalisé, ainsi que l'estimation économique des mesures qui doivent être prises dans le cadre de l'exploitation des eaux souterraines du Ried de Hesse. Le plan d'exploitation a été établi pour les 4 années à venir. Il répond aux exigences de l'article 36 de la loi sur l'eau allemande, qui transpose la Directive européenne sur la pauvreté en eau. La récupération des coûts, quant à elle, est décrite dans l'annexe 3 de la Directive, qui prévoit, en son article 9, une analyse économique. L'annexe 3 demande que les coûts et la récupération des coûts du service de l'eau soient détaillés, de manière à pouvoir transposer la directive européenne.

La couverture des coûts correspond au rapport entre la somme des produits et la somme des coûts. Nous devons nous poser certaines questions afin de définir ce qui nous paraît essentiel :

- Les informations dont j'ai besoin concernant les produits et les coûts sont-elles disponibles ?
- Si les informations sont disponibles, sont-elles comparables en termes de qualité ?
- Que signifie, au sens de la Directive européenne, le degré de détail des données ? A quelle date doivent remonter les données ?
- A partir de quel niveau d'augmentation des coûts doit-on agir ? La Directive précise que l'analyse économique doit être réalisée selon une commande raisonnable.

La région du Rhin moyen va de Mayence à Bonn et correspond en superficie à la Moselle. Nous devons en définir des limites. Nous sommes une part d'un territoire, que nous devons caractériser. Nous avons déjà engagé un travail pour couvrir le bassin et mettre en place des frontières. Nous obtenons des informations très intéressantes auprès de l'administration chargée des statistiques et auprès des structures chargées du développement, qui nous permettent de savoir approximativement à quelle échelle travailler.

Quelles sont les caractéristiques des services de l'eau dans le Rhin moyen ? Quelle est la forme des entreprises ? Quels services apportent ces dernières ? Quelle quantité d'eau extraient-elles ? Quelle quantité d'eau livrent-elles ? Quelle quantité d'eau nettoient-elles ? Quand nous

connaissions ces données relatives au service de distribution des eaux, nous pouvons calculer et comparer les coûts. Nous connaissons également les produits. Nous pouvons donc calculer le taux de couverture des coûts du service de l'eau, en tenant compte de la participation financière publique et des coûts environnementaux internalisés.

Je vous présente maintenant le territoire du Rhin moyen. Il mesure 14 000 kilomètres carrés et compte environ 1 354 communes, dont 118 en Hesse et 1 263 en Rhénanie-Palatinat. De ce fait, la réforme communale en Rhénanie-Palatinat est suivie de près par la Hesse, bien que les deux Länder ne soient pas structurés de manière identique.

Nous disposons dans le Rhin moyen de 12 000 kilomètres de lignes d'eaux, soit environ un kilomètre par kilomètre carré de terrain sur le territoire. Ces chiffres ne sont toutefois pas encore validés.

Je vous donne quelques informations concernant la structure du service public d'entretien de l'eau et la structure communale d'égout. Le bassin du Rhin moyen compte 295 entreprises de nettoyage de l'eau, ce qui est très élevé pour un tel territoire. Une enquête primaire a été faite sur les coûts et les produits de chaque entreprise. Nous avons décidé de ne prendre en compte que les coûts qui sont accessibles directement. Les réservoirs d'eau sont au nombre de 1 800, ce qui est très élevé. La demande d'eau s'élève à environ 200 millions de mètres cubes par an. Elle est assurée par les 300 entreprises de nettoyages de l'eau, qui sont pour la plupart de petite taille. Nous cherchons à recueillir les comptes, présentant les coûts et les produits, de ces entreprises, mais nous rencontrons des difficultés.

Les chiffres qui vous sont communiqués dans le dossier de cet atelier proviennent pour une part du service des statistiques de l'administration agricole nationale. Toutes les communes sont interrogées tous les trois ans par l'Etat fédéral. Concernant les coûts, un poste est relatif aux traitements des eaux par la commune et un poste relatif à l'entretien public de l'eau. 280 postes séparés présentent les dépenses et les recettes. Dans ce cadre, on peut se demander quels coûts prendre en compte pour un territoire comme le Rhin moyen. On se demande également quelles recettes considérer pour les entreprises d'entretien de l'eau.

De manière générale, nous sommes satisfaits de disposer de l'ensemble des informations disponibles. Toutefois, nous constatons qu'en Allemagne, seule une partie des entreprises d'entretien de l'eau dispose d'une comptabilité exploitable. Souvent, les entreprises ont un livre de compte qui ressemble à celui d'une ménagère. Il est parfois difficile d'obtenir des informations concernant plusieurs années. En outre, les chiffres ne sont pas comparables entre les entreprises. Par ailleurs, les coûts déclarés par les entreprises prennent des formes différentes. Parfois, des coûts, tels que nous les définissons, sont indiqués au passif dans une entreprise et à l'actif dans une autre. Nous détectons de nombreuses dissonances.

Ainsi, nous considérons que les données sont disponibles, mais qu'il faut les interpréter avec respect. Avant d'entamer un travail, nous nous demandons si les informations servent et si nous pouvons les interpréter.

Les résultats du projet de modèle ont abouti à regrouper les données et les informations en trois catégories. La première catégorie concerne les données générales disponibles. Il s'agit des informations provenant de l'administration nationale des statistiques, notamment les statistiques de l'environnement. Il s'agit également des informations provenant des administrations agricoles, qui produisent des statistiques sur l'environnement et des statistiques financières générales, qui

présentent les services, les coûts et les produits. Il s'agit en outre des informations provenant des autorités financières des Länder, qui collectent les données concernant la livraison de l'eau et les montants des subventions accordées aux entreprises. Ces données sont utiles pour réaliser une analyse économique de la couverture des coûts.

La deuxième catégorie concerne les informations relatives aux grandes entreprises et aux syndicats, comme l'association nationale du gaz et de l'eau, la ATV et la VGW. Ces données sont disponibles et utilisables.

Des enquêtes et des recherches sont nécessaires pour recueillir les données de la troisième catégorie. Une estimation doit être réalisée pour mesurer le taux de couverture des coûts. Dans ce cas particulier, des informations décisives sont lacunaires, ce qui nécessite une recherche. Les économistes de l'eau doivent s'interroger ensemble sur la signification possible des données.

Un intervenant

Qu'entendez-vous par « données primaires » ? Avez-vous pris en compte les autres services notamment ce que M. Brackemann a appelé les « services propres » dans votre étude de cas ? Si non, comptez-vous les intégrer ?

Bernhard MICHEL

Nous n'avons pas pris en compte dans notre étude les services, car ils ne sont pas importants dans le bassin du Rhin moyen. Nous avons soulevé le problème du calcul systématique ou empirique des coûts et de la récupération des coûts. En règle générale, seule la structure des coûts est connue pour une zone industrielle. Nous devons donc considérer que le traitement et l'approvisionnement en eau des industries ne sont pas isolables dans le budget des dites industries. Il nous paraît impossible de calculer la couverture des coûts internes à l'industrie. En outre, notre région ne compte pas d'industries disposant de grosses unités d'approvisionnement et de traitement des eaux.

II. L'analyse économique du bassin du Rhin moyen

Dans le Ried du Hesse, 160 millions de mètres cubes d'eau sont extraits et traités chaque année. La région compte 650 kilomètres carrés de réservoirs, ce qui en fait la première région du Rhin dans ce domaine. Au cours des trente dernières années, les reliques du tracé du fleuve que l'on aurait pu voir, il y a 10 000 ans, ont été rectifiées, en créant des surfaces de drainages des eaux du Rhin. Il reste des éléments de la Salle des Rois.

Par ailleurs, la région, qui était il y a moins de 100 ans une région où prédominait l'agriculture, est devenu une région de production agroalimentaire. Du fait de cette transformation, le Ried du Hesse humide est devenu une zone de campagne plus sèche. Les eaux souterraines ont diminué en volume. Certaines zones se sont abaissées de près de huit mètres.

Les objectifs dans la région du Ried du Hesse étaient de rapporter les différentes réclamations relatives à l'abaissement des nappes phréatiques et de faire état de la situation des surfaces dans la région qu'il semblait possible de dépolluer. Dans cette optique, les mesures dont l'estimation

économique a été réalisée, devraient être mise en œuvre, ce qui va dans le sens de la Directive édictée par l'administration de l'eau.

Les mesures qui sont efficaces en termes de coût devraient permettre d'atteindre un usage durable de l'eau. Cet usage durable de l'eau doit être évalué avec les instruments économiques. Il faut notamment étudier le taux de couverture des coûts des taxes, les coûts des services, ainsi que les coûts de l'environnement et des ressources. La Directive fait état des coûts de l'environnement et des ressources. Dans le Ried du Hesse, nous avons aussi des usages de l'environnement et des ressources. Comment les prenons-nous en compte ? De fait, quand il est question de qualité, il y a toujours des gagnants et des perdants.

Les coûts d'environnement se définissent dans le cas présent comme les charges des tiers ou de l'ensemble de la population, ce qui correspond aux effets externes ou aux coûts sociaux, selon le vocabulaire des économistes. Les ressources sont, d'un autre côté, les usages internes, les usages de tiers ou les usages de la collectivité. Quel procédé utiliser pour estimer et comprendre les coûts d'environnement et les coûts de ressources ? Il paraît nécessaire de réaliser un bilan général sur les deux notions.

En poursuivant notre objectif relatif aux besoins durables et efficaces de ressources, nous avons défini quatre objectifs partiels :

- améliorer l'efficacité économique, en s'attardant notamment sur l'usage des coûts ;
- améliorer la qualité environnementale ;
- participer à l'établissement d'une politique de développement régional, qui a un rapport avec l'usage efficace de l'eau et avec la question du développement futur et des pronostics de réalisation du scénario tendanciel ;
- améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Ces objectifs partiels sont mesurés selon l'efficacité économique globale ou selon des critères économiques. Nous avons construit un modèle afin de réaliser des estimations. Face à chaque usage, nous avons défini un objectif correspondant au niveau de l'eau souterraine. Les écarts mesurés entre chaque situation font l'objet d'une discussion. Une station potentielle spécifique est décrite ou les coûts des fuites sont estimés.

Un bilan par espace a été réalisé. Les différentes exigences et les différents mérites ont été comparés. Nous avons cherché à savoir à quel territoire était adaptée chaque solution.

Nous avons évité de mélanger les différents coûts et les différents produits, mais nous avons cherché à les séparer en fonction des 4 objectifs partiels. Nous avons agi dans deux directions. En premier lieu, si nous voulons ramener les niveaux d'eau souterraine à un niveau significatif dans le Ried du Hesse, cela va être coûteux. En second lieu, il devra exister des possibilités d'arpentage. Eviter les fenaisons sera également coûteux, mais l'économie et l'agriculture y trouveront un gain.

La relation entre les coûts et les produits possibles a été évaluée. Un Mark devra être dépensé pour gagner 80 Pfennig. Le plan d'exploitation de l'eau ne poursuit cependant pas un but primaire, mais a un but écologique. Dans ce cadre, nous devons faire un bilan écologique, en mettant en rapport les données économiques et les données écologiques. Les valeurs écologiques ont donc été introduites dans notre modèle. Nous parlons ainsi de « Eko-D-Mark », dont la valeur est mesurée selon différentes méthodes. Elle permet de calculer en termes financiers le gain écologique, conformément aux demandes de la Directive européenne sur l'eau. La méthode d'estimation des

coûts et des produits ne s'applique pas de manière automatique. Elle est discutée et n'aboutit pas toujours à un résultat en ce qui concerne le calcul des coûts d'usage. De même, tous les résultats obtenus par ce type d'estimation sur les coûts et l'efficacité sont discutés. Les comparaisons sont faites entre les avantages économiques et les avantages écologiques des mesures, en fonction des objectifs de développement.

De la salle

Je souhaite faire un commentaire au sujet du scénario tendanciel dans le bassin du Rhin. L'exploitation des eaux souterraines dépend d'un scénario tendanciel qui n'a pas été ajusté. Nous avons eu lors des deux derniers hivers des précipitations. Est-ce lié au climat ou au fait que le besoin d'eau diminue constamment en Allemagne ? Cette question n'est pas essentielle. En revanche, il faudrait s'interroger quant au fait qu'autrefois les gens pataugeaient dans leur maison et dans les forêts, alors qu'aujourd'hui ils trouvent de l'eau dans leur cave.

Il me paraît difficile de faire des pronostics sur 50 ans, alors que la situation évolue relativement rapidement.

Discussion générale

Un intervenant

J'aimerais revenir à la question de l'échelle, à propos de l'analyse économique 2004. Celle-ci n'est pas un objectif en tant que tel. Il faut savoir à quoi sert l'analyse économique. Si j'ai bien compris il s'agit de déterminer quelles sont les activités les plus efficaces au moindre coût ? Il me semble nécessaire de fixer cette échelle à un niveau détaillé. Pour le Rhin, devons-nous passer aussi à une échelle plus détaillée ?

Jean-Pierre RIDEAU

Je vais essayer de vous donner des premiers éléments de réponse.

Votre question comporte d'ailleurs aussi sa réponse lorsque vous demandez à quoi sert l'analyse économique. Nous commençons à avoir un fil de réponse. L'analyse économique n'est pas un objectif en soi. L'objectif est d'identifier ce qu'il faut faire pour atteindre le bon état. A quoi vont donc servir l'état des lieux, l'étape 2004 ? Cela va servir à planter le décor et à identifier les problèmes principaux. Nous comprenons immédiatement que derrière cette identification des problèmes principaux, il va falloir situer les enjeux. Les enjeux sont techniques avec la question du flux des matières polluantes qui sont déversées, quelle est la pression de pollution exercée par l'activité. Ce sont aussi des enjeux économiques.

Nous devons essayer d'arrêter de raisonner en aménagement et en gestion de l'eau uniquement en termes de pollution organique, de polluants toxiques, etc. Nous devons réfléchir à ce que cela représente du point de vue de l'activité économique. Nous devons essayer de sortir des quelques grandeurs économiques caractéristiques pour dire que derrière la réduction des charges polluantes il y a tel enjeu économique. Quel est le rapport entre l'activité économique de l'agriculture, de l'élevage et par exemple les élevages conchylicoles, la production d'huîtres, la baignade, le tourisme. Quelles sont les activités en jeu ? C'est bien la dimension économique qui permettra de planter le décor. Je pense qu'il faut cesser de faire une fixation sur la donnée économique à acquérir, quel est le niveau de détail. C'est en inventoriant les usages que nous essayerons de placer à côté les données économiques.

L'échelle va être l'échelle à laquelle nous réalisons le diagnostic des problèmes. Nous en avons vu un bon exemple avec l'estuaire de l'Escaut. Il existe un problème identifié qui est celui de la configuration souhaitée à terme et quel est l'équilibre que l'on souhaitait conserver. Effectivement, une analyse plus détaillée pourra être nécessaire parce qu'elle sera intéressante pour l'ensemble du bassin de l'Escaut.

Ailleurs, dans le bassin du Rhin ou celui de l'Escaut, nous utiliserons l'échelle d'un sous-bassin puisque nous aurons des choix à faire entre le niveau d'objectif, de bon état et certaines activités industrielles.

Dans d'autres endroits, nous aurons un bassin plus large pouvant aller au niveau du district parce qu'il y a des transferts de pollution. L'échelle sera celle des problèmes que nous rencontrons. Je pense qu'il n'y a malheureusement pas de réponses toutes faites sur ce sujet.

C'est une analyse personnelle qui peut être complétée.

Thierry DAVY

Concernant la donnée économique pour 2004, les choses ne pourront pas être parfaites. Je pense que la donnée économique ne peut pas être récoltée seule. Elle le sera en même temps que la donnée technique. Il ne faut pas oublier que le schéma nous a été présenté. Nous serons intéressés par le schéma DPSIR.

Comme l'a dit Jean-Pierre Rideau, nous ferons avec ce que nous aurons en 2004. Cela signifie qu'il nous faudra identifier les données manquantes pour 2004 et également le coût de leur acquisition. En 2006, nous serons sur l'identification des écarts et nous devrons disposer de données précises pour déterminer si nous constatons des écarts.

Nous revenons à l'échelle d'analyse. Nous l'avons vu dans la présentation de la démarche en 3 étapes. Quand il n'y a pas de problème sur une zone très étendue, nous n'avons pas besoin de descendre en profondeur à la recherche de données fines.

En revanche, sur les masses d'eau où nous rencontrons des problèmes, une analyse plus précise et une collecte de données beaucoup plus importante seront requises.

Yann LAURANS

J'ai un commentaire additionnel à faire. Il y a un domaine dans lequel l'analyse économique est une fin en soi. Elle peut être requise par la Directive, avec un indicateur bien particulier, précis et finalement assez bien défini. Cela concerne la récupération des coûts. Il ne faut pas oublier qu'il nous est demandé, à l'échelle du district, d'évaluer son évolution dans le temps.

C'est une autre réponse à la question de l'échelle. Nous y avons répondu. Cela nécessite de commencer tôt à l'échelle du district, dès 2004.

Peter KESSLER

Avons-nous intérêt à généraliser la démarche de récupération des coûts ? Pour le Rhin, il faudra tout remonter puisque les choses sont différentes entre Länder.

Gerard BROSELISKE

Cela pose problème. Nous ne pouvons pas exploiter ces données. L'Allemagne aura des problèmes puisque la tarification entre les différents Länder est très différentes alors que je ne vois pas ce qui peut expliquer les différences. Il faut pouvoir expliquer le calcul des coûts.

Thierry DAVY

Je crois qu'il y a deux choses différentes. Plus que la tarification, c'est une moyenne de taux de recouvrement des coûts qui est intéressante. Si nous avons cela par Länder, c'est intéressant ; si nous avons cela au niveau national, pour une première approche en 2004, cela le sera aussi. Je crois que nous aurons des données hétérogènes selon les pays, selon l'organisation administrative. Nous sommes bien conscients des différences. Il faudra que nous puissions expliquer cette différence par rapport au fonctionnement administratif.

Sur le Rhin, il devrait être intéressant d'avoir un niveau de recouvrement des coûts par secteur géographique, en fonction de l'appartenance à un pays. Cela sera peut-être possible. Je crois que le groupe de travail économie sera là aussi pour dire comment vous allez faire. Une moyenne du recouvrement des coûts à neuf pays me paraît compliqué et pas très représentatif.

Denis DELCOUR

La façon dont le problème est posé m'interpelle. J'ai tendance à poser le problème de la façon suivante. De part et d'autre du Rhin, dans le district, nous allons avoir le même objectif qui est de reconquérir les milieux. Ensuite, le constat que nous allons faire dans tout le cheminement qui va nous conduire jusqu'en 2006/2009, c'est que sur les moyens à mettre en œuvre - notamment en matière de récupération des coûts - dans certains cas nous serons convergents et dans d'autres divergents. Dans ces divergences, il y en a qui posent problème par rapport à l'obtention de l'objectif et d'autres qui n'en posent pas.

En fait, si nous faisons le constat que nous observons des différences sur le mode de récupération mais que globalement nous arrivons à tenir le même objectif à la même date, cela ne me dérange pas. Je pense que c'est le modèle que nous devons avoir en tête. En revanche, si nous observons des différences de tarification, des différences dans le mode de récupération des coûts et que cela conduit un pays à obtenir, sur le même type de milieu, de part et d'autre du Rhin, le bon état en 2015 et un autre pays en 2021, je crois que nous devons en discuter. J'ai le sentiment que nous n'aurons pas de similarité mais je pense qu'il faut rechercher la convergence vers les objectifs.

Je ne sais pas si je pose le problème comme il faut.

Thierry DAVY

La Directive ne requiert pas la similarité. La récupération des coûts a un objectif de transparence. Il s'agit de savoir à quel niveau nous nous trouvons. Dans ce que vous venez de dire, ce qui concerne l'analyse quant à l'existence ou l'absence d'un impact est intéressant.

Nous pourrions voir après, si par une autre tarification, nous ne pourrions pas l'intégrer dans un programme de mesures et modifier le niveau de recouvrement des coûts. Cela s'effectuera dans un processus de participation et au moment de l'élaboration des programmes de gestion.

Il est vrai que nous sommes plus intéressés par le niveau général. S'il a une influence, cela rentrera dans les programmes de mesure.

Jean-Pierre RIDEAU

Je veux simplement compléter ces propos en indiquant que le système de tarification et de récupération des coûts obéit à des organisations qui sont très différentes d'un secteur à l'autre du district du Rhin. Par conséquent, calculer un recouvrement global pour l'ensemble du district n'aurait absolument aucun sens. Cela effacerait totalement l'outil qui peut être mis en service si nécessaire, au plan local, au niveau des entités organisatrices pertinentes. Ce n'est pas une uniformisation sur l'ensemble du district qu'il faut rechercher parce que dans ce cas-là l'outil est vidé de son sens et ne serait plus applicable.

En revanche, je souhaite revenir sur le propos de Thierry Davy quand il a insisté sur la transparence. Nous devons assurer au sein du district une transparence des méthodes de calcul dans chaque secteur, chaque partie nationale du district international du Rhin. De cette façon, nos collègues de Hesse sauront comment nous pratiquons, quelles sont les données, quelles sont nos difficultés. De cette façon, nous pourrions nous enrichir mutuellement de nos méthodes et voir comment, mutuellement, nous pourrions résoudre nos difficultés.

Nous reviendrons sur ce sujet demain matin, mais je ne vous cacherai pas que nous avons aussi des difficultés pour calculer la récupération des coûts. C'est un outil tout à fait essentiel pour une gestion durable de l'eau. Le problème que nous avons tient aux dépenses de renouvellement.

Comment apprécier le niveau de renouvellement des ouvrages qu'il sera nécessaire d'assumer dans les années à venir ? C'est l'un des facteurs les plus importants, parmi ceux liés aux coûts, pour la tarification de l'eau.

Nous avons aussi des problèmes de méthode pour les coûts environnementaux. Nous pourrions en débattre au niveau du district de façon à pouvoir assurer cette transparence des méthodes. Cela ne signifie pas unification.

Friederike PHILIPP

N'aurons-nous pas des problèmes de distorsion de concurrence ?

Bernhard MICHEL

Je pense qu'il est illusoire de lancer une uniformisation des systèmes de tarification. Il faut aller dans le détail à tous les niveaux et nous devons délimiter des sous bassins. L'idée d'un calcul des coûts uniforme est illusoire, même le droit s'y oppose.

Friederike PHILIPP

C'est une réponse pour les entreprises qui œuvrent dans le traitement de l'eau mais pas pour toutes les industries.

Bernhard MICHEL

Il y a toujours une intention politique à la base mais il sera impossible d'obliger tout le monde à suivre le même système. Y compris au sein d'un même pays, les tarifs peuvent varier de un à quatre. Il est donc difficile de bien maîtriser ce sujet.

Peter KESSLER

Je vais conclure maintenant avec quelques remarques personnelles qui sont soumises à critique et à discussion.

La Directive cadre est un système interactif. Il y a une relation étroite entre de nombreux éléments. L'élément pluridisciplinaire est très fort. Il ne faut pas renouveler les erreurs du passé et nous devons travailler à une échelle plus fine.

Je voudrais aussi rappeler que le recouvrement des coûts n'est pas l'objectif. L'objectif est d'avoir une bonne transparence de ces coûts. Nous ne devons pas négliger la mise à disposition des données. J'ai entendu le mot «indicateur », cet après-midi. Peut-être pourrions-nous dégager des indicateurs communs ?

Recouvrement des coûts des services **liés à l'utilisation de l'eau**

Régis MORVAN
Institut français de l'Environnement

Peter KESSLER

L'exposé d'Yves Morvan, de l'Institut français de l'Environnement, portera sur le recouvrement du coût des services liés à l'utilisation de l'eau.

I. Présentation de l'unité des comptes économiques de l'environnement de l'Institut Français de l'Environnement

Régis MORVAN

Je travaille au sein d'une unité spécifique de l'Institut Français de l'Environnement, l'unité des comptes économiques de l'environnement. Au sein de cette unité, nous sommes chargés d'établir des comptes annuels de protection de l'environnement, comptes de l'eau, comptes des déchets et plus particulièrement le compte des eaux usées et le compte de l'eau potable. La méthodologie pour les eaux usées date de 1994. Pour l'eau potable, elle date de 1998.

Nous sommes censés présenter ces comptes économiques devant la Commission des Comptes de l'Economie de l'Environnement qui existe depuis 1998. Chaque année, un rapport d'état des lieux des dépenses de protection de l'environnement est élaboré. Il faut savoir que ce rapport intègre différentes logiques de solvabilité. Nous établissons donc un bilan des comptes de dépenses de protection de l'environnement.

D'autres types de logique comptable entrent en jeu, comme les logiques de type Naméa. Des liens sont alors créés entre les données physiques d'émission dans l'air ou dans l'eau, avec des branches économiques d'activité.

II. Etat des lieux de la récupération des coûts en France

Je vais vous présenter un état des lieux de la récupération des coûts en France, les méthodes et les premiers résultats. Mon exposé sera composé de différents points :

- les objectifs de la contribution ;
- présentation du principe de la récupération des coûts des services ;
- définition du coût complet et couverture des coûts ;
- la liaison entre les coûts économiques complets et les coûts SERIEE (Système Européen de Rassemblement de l'Information Economique et Environnementale). L'utilisation que nous faisons de ces comptes s'effectue selon la méthodologie européenne. L'objectif est de mener un

état des lieux de recouvrement des coûts, en liaison avec la comptabilité et la méthodologie européennes ;

- la présentation du test de l'agence Loire/Bretagne. C'est le premier test qui a été réalisé dans un district hydrographique. L'objectif est de tirer les premières conclusions de nos évaluations et de pouvoir les réorienter afin de faire progresser notre évaluation du niveau de recouvrement des coûts.

1. Objectifs de la contribution

La contribution avait deux objectifs majeurs. Le premier était de réaliser un état des lieux et des réflexions, des tests en France liés au principe de récupération des coûts. Le second était de dégager l'apport des comptes économiques de l'environnement SERIEE pour l'élaboration de l'état des lieux Directive cadre.

Les liaisons entre nos comptes de dépenses économiques sont réalisées à l'échelon national, compte des eaux usées et compte de l'eau potable. Les calculs que nous pouvons opérer pour établir un bilan du niveau de recouvrement des coûts au niveau national.

2. Le principe de récupération des coûts

Ce principe s'oriente vers deux grandes problématiques, deux articles fondamentaux tirés de la Directive cadre.

a. Article 5

L'article 5 qui porte sur la notion de service lié à l'utilisation de l'eau et ayant un impact significatif sur l'état des eaux. Cela signifie que nous allons avoir un niveau de récupération des coûts très large. Nous allons englober tous les types de pollution ou les impacts significatifs, par exemple la pollution diffuse sur une rivière due à une implantation industrielle, le drainage des aquifères, tout ce qui concerne les dommages non marchands.

Cela engage la France dans un processus très large de recouvrement des coûts, y compris la valorisation des dommages non marchands. Cela a une signification importante. Néanmoins, certains Etats ont souhaité que le niveau de récupération des coûts soit accompagné de la mention « impact significatif si nécessaire ». Cela veut dire que l'Etat membre se ménage une marge de manœuvre pour établir quel sera son niveau de récupération des coûts.

Au niveau national, nous avons pris la décision de couvrir l'ensemble du champ et d'aller vraiment vers l'estimation des dommages non marchands. Des travaux microéconomiques sont en cours de réalisation. Nous souhaitons prendre en compte ces coûts et ne pas les laisser de côté s'ils ont un impact significatif sur l'état des eaux.

b. La récupération des coûts

Le second article concerne la récupération des coûts, avec le principe pollueur/payeur et les tarifications incitatives.

Il signifie qu'évaluer le niveau de récupération des coûts ne consiste pas uniquement à savoir si les recettes des unités productives couvrent le coût complet, cela aussi permet de savoir quels sont les pollueurs et qui paie par rapport à ces pollueurs : les ménages ? Les industries ? L'agriculture ? Cela pose aussi la question du niveau de leur contribution. Cela veut dire qu'une fois que l'état des lieux est dégagé et que les payeurs de l'eau sont identifiés, des lignes de tarification incitatives vont pouvoir être élaborées. Cela veut aussi dire qu'il faut orienter davantage les mesures et les plans de gestion à mettre en œuvre pour faire respecter le principe pollueur/payeur.

3. La définition du coût complet et la couverture des coûts

Voici la définition du coût complet, telle que nous l'avons adoptée. Différents coûts sont pris en compte : les coûts les plus facilement évaluables ; les coûts que nous avons laissés de côté pour 2004 ; les coûts ou les recettes pour lesquels se pose un problème d'évaluation.

L'OPE correspond aux coûts d'exploitation. Y sont inclus la rémunération des salariés, la consommation des branches intermédiaires et les impôts et taxes sur la production. Nous avons utilisé une démarche comptable. Nous évaluons le compte des eaux usées et le compte des eaux potables de manière correcte.

Le CFC concerne la consommation de capital fixe. C'est un élément plus délicat pour nous parce que nous ne disposons pas toujours de l'inventaire ou de l'historique sur la valeur nette des équipements nous permettant d'avoir des données précises. Nous avons même parfois un manque de données concernant l'évaluation des coûts unitaires.

Les coûts unitaires au mètre linéaire, concernant les réseaux, représentent un fort kilométrage de canalisation et nous devons les estimer correctement. Au point de vue du kilométrage, le bassin Loire/Bretagne comporte quelques 60 000 km de canalisations pour les réseaux d'assainissement. Par conséquent, si le coût varie de 160 à 300 euros au mètre linéaire, vous pouvez vous douter des variations qu'il y aura, à la fois, sur la valeur à neuf du patrimoine, la consommation brute de capital fixe.

Vous pouvez aussi imaginer l'importance que représente une évaluation correcte de la durée de vie des réseaux. Si cette durée de vie est de l'ordre de cinquante ans, la consommation nette de capital fixe va augmenter. Si elle est de quatre-vingt, elle aura tendance à diminuer.

Il y a donc la nécessité de disposer d'un bon inventaire, d'un bon historique, d'une bonne évaluation des durées de vie et des coûts unitaires.

Le coût d'opportunité du capital représente le bénéfice alternatif qui pourrait être retiré d'un investissement autre qu'un investissement de protection de l'environnement. Ce coût est laissé de côté pour l'état des lieux 2004. Nous ne le traiterons pas.

L'EC, ou coût environnemental, correspond aux coûts non marchands, à la valorisation des dommages non marchands. Pour traiter ces coûts, nous attendons que les travaux microéconomiques soient plus avancés et qu'ils nous permettent d'évaluer les dommages en question, sachant qu'il y a trop peu d'études permettant de donner des résultats fiables, notamment au travers des méthodes d'évaluation contingentes. Nous ne pouvons pas dégager de conclusions nettes et précises sur ces évaluations.

Pour l'instant, nous pourrions initier des travaux qui vont nous permettre d'avancer sans nous donner la possibilité d'atteindre un niveau satisfaisant pour 2004. Nous avons donc choisi de les écarter même si nous continuons à travailler sur la question.

Le coût rapproché va être comparé aux recettes de l'unité productive. En jaune, vous avez les ventes HT, c'est-à-dire les ventes d'eau des délégataires, les taxes et les subventions. Nous verrons si les recettes de l'unité productive sont supérieures au coût complet, donc couvrent l'essentiel du coût, ou si elles sont inférieures. Si les recettes sont supérieures, la situation est satisfaisante. En revanche, si les recettes de l'unité productives ne couvrent que les coûts d'exploitation et que si nous introduisons la consommation de capital fixe, les recettes de l'unité productive ne couvrent plus le coût qui n'est pas encore le coût complet. Nous pouvons alors considérer qu'il se produit une dégradation du patrimoine et que cela va nécessiter une réaction. Elle imposera de procéder aux investissements nécessaires pour avoir des réseaux, des stations d'épuration, des canalisations, des équipements fonctionnant dans les conditions les plus correctes.

4. La liaison entre les coûts économiques complets et les coûts SERIEE

S'agissant de la liaison entre les coûts complets et les coûts SERIEE, l'Institut Français de l'Environnement a un rôle de producteur de données.

Nous sommes notamment maîtres d'œuvre d'une enquête qui est en train d'être conduite dans un échantillon de 5000 communes. Cette enquête est très lourde et porte sur des résultats de 1998. Elle va être relancée en 2003 et permet de réaliser des décompositions, par district géographique, par région et par département. Nous aurons des résultats désagrégables ou agrégables qui nous permettront d'avoir des évaluations correctes, à partir de cet échantillon.

Il y aura un arbitrage entre sources de données et évaluation parce que notre rôle est de veiller à la fiabilité des sources de données. Il est de veiller à ce qu'il n'y ait pas des chiffres incohérents. Nous devons veiller à ce que les évaluations que nous réalisons soient statistiquement fiables et correctes. Il faut éviter que nous ayons des études ou des résultats qui ne correspondent pas aux réalités locales.

Enfin, il y a la réalisation de comptes par district hydrographique reliés au cadre comptable national. Dans la mesure où nous établissons des comptes nationaux pour les eaux usées et pour l'eau potable, il nous faut réaliser des comptes par district hydrographique qui soient cohérents avec les comptes nationaux.

Concernant les coûts courants d'exploitation, nous nous appuyons principalement sur deux sources. En premier lieu, nous nous appuyons sur les comptes annuels entreprises pour connaître les dépenses des entreprises. Nous utilisons les rapports sociaux de l'INSEE qui permettent une solide remontée de l'information. En second lieu, le point fort de notre rénovation des comptes de l'eau consiste à nous appuyer sur les données de la comptabilité publique. Son système de nomenclature a évolué.

Auparavant, la M12 s'appliquait pour les communes. Notre comptabilité spécifique s'appelle la M49 et s'applique aux services d'eau et d'assainissement. Elle porte sur les budgets annexes et nous permet d'avoir des évaluations des services d'eau et d'assainissement annuellement renouvelables et de plus en plus détaillées. La M49 nous permet d'avoir des informations au

niveau communal. Cela nous donnera la possibilité d'agréger les données et d'obtenir des résultats par district hydrographiques.

La consommation de capital fixe dont j'ai parlé s'appuie actuellement sur différents types d'études. Nous devons consolider ces études qui pour l'instant ont été évaluées à un niveau national. Nous devons les rapprocher des réalités locales de chaque district hydrographique afin d'éviter des évaluations incorrectes. Il y a la nécessité de rapprocher les résultats nationaux des réalités locales. Cela requiert des contacts avec les acteurs, avec les comités de bassin et avec les agences de l'eau.

Concernant la consommation des ménages, nous nous appuyons sur deux enquêtes importantes qui ont été réalisées par l'INSEE. Ce sont l'enquête logement et l'enquête budget des familles. Elles nous permettent de connaître les évolutions en volume et en prix qui permettent de déterminer un niveau de la consommation finale en eau des ménages qui sera correct, cohérent et sur lequel nous pourrions nous appuyer.

5. La présentation du test de l'agence Loire/Bretagne

La première possibilité consistait à partir d'une désagrégation des comptes nationaux. Sur la base de clés de répartition, nous partions des résultats nationaux pour les comptes de l'eau, en vue d'établir des ordres de grandeur.

La seconde possibilité consistait à partir sur la base de données communales ou départementales. Elles émanent de la comptabilité publique. Ces données ne sont pas encore complètement disponibles. Nous devrions les avoir courant 2003 pour l'échelon communal, avec la possibilité de les agréger par district géographique. La seconde possibilité est plus solide mais n'a pu être testée pour le moment.

Pour l'instant, nous avons seulement testé la désagrégation des comptes nationaux déjà réalisés, avec des clés de répartition. Cela nous donne des ordres de grandeur et peut souligner les faiblesses ou les limites de notre évaluation, pour les corriger, les réorienter et faire progresser l'évaluation.

S'agissant des dépenses des entreprises, nous avons utilisé les enquêtes annuelles entreprises puis nous avons opéré une répartition régionale sur la base de la rémunération des salariés. Vous voyez s'afficher ce que donnent les premiers montants évalués au niveau national, en ce qui concerne les dépenses d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation pour le district Loire/Bretagne s'élèvent à 1 million d'euros en 1999. Elles ont été obtenues sur la base des volumes d'eau facturés selon le mode de gestion. Grâce à notre enquête IFEN-SCEES, nous arrivons à des évaluations en millions de m³. Selon le mode de gestion utilisé, soit en régie, soit en délégation nous pouvons évaluer, dans un cas, les millions de m³ attribués aux collectivités locales et, dans l'autre cas, les millions de m³ attribués aux collectivités locales. Cela nous permet de déterminer pour le bassin Loire/Bretagne 293 millions de m³ pour la régie et 472 millions de m³ pour la délégation. Par rapport à une répartition au niveau national, cela nous donne 1 270 millions de m³ pour la régie et 1 775 millions de m³ pour la délégation. Nous avons une évaluation possible des dépenses d'exploitation pour les collectivités locales se référant au mode régie et pour les entreprises se référant au mode délégation. Cela nous donne 267 millions d'euros pour les collectivités locales et 754 millions

d'euros pour les entreprises. Soit un total, pour les dépenses d'exploitation de 1 025 millions d'euros.

Cette méthodologie n'est pas la plus satisfaisante. Il s'agit d'une première clé de répartition des résultats nationaux. Il semble qu'elle doive être confrontée avec les résultats que nous allons déterminer par la comptabilité publique. Nous pourrions alors avoir une confrontation de notre évaluation et aussi la possibilité de consolider ce résultat si les données de la comptabilité publique confirment que notre clé de répartition, utilisée à partir de la désagrégation des comptes nationaux, donne approximativement les mêmes résultats.

Pour la consommation de capital fixe dans le bassin Loire/Bretagne, nous avons 1 M€ Les premiers résultats ont été tirés d'une étude de l'Office International de l'Eau. En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, les réseaux, les stations d'épuration et les usines de traitement d'eau potable, les résultats sont issus de dires d'experts et de premières constatations sur un type de bassin, qui est le bassin Seine/Normandie. Cela a eu tendance à tirer vers le haut certaines valeurs qui ne sont donc pas proches des réalités locales.

Par exemple, pour les réseaux nous avons choisi une durée de vue de quatre-vingts ans. Les acteurs du bassin Loire/Bretagne nous disent que la durée de vie des réseaux serait plutôt de l'ordre de cinquante ans. Selon que l'on s'appuie sur l'une ou l'autre de ces périodes, la consommation de capital fixe ne sera pas la même et aura tendance à augmenter si elle se situe à cinquante ans. La sensibilité entre les durées de cinquante et quatre-vingts ans est de l'ordre de 30 % des estimations de la consommation de capital fixe. D'où la nécessité de consolider ces estimations et ces évaluations, avec les acteurs locaux. Il faut que nous ayons des résultats proches des collectivités locales et éviter d'avoir des ordres de grandeur totalement faux.

La consommation nette de capital fixe s'élève à 993 M€ Ce total est un ordre de grandeur sur lequel il faudra travailler. Nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'inventaire pour les usines de traitement d'eau potable. Elles comptent pour près de 30 % dans la consommation de capital fixe. Les coûts unitaires ont été essentiellement estimés à dires d'expert. Les coûts moyens nationaux sont déconnectés des réalités locales. Il faut donc éviter les coûts moyens nationaux et les évaluations qui nous décaleraient des réalités locales.

La durée de vie des équipements n'est pas précisément définie. La retenue d'une hypothèse de soixante ou quatre-vingts ans pour les réseaux fait varier l'estimation de la consommation de capital fixe de 23 %. Pour l'agence Loire/Bretagne, nous étions partis sur une base de quatre-vingts ans, les premiers retours font état de cinquante ans, soit une variation de 30 %.

Il y a une multitude de limites qu'il convient vraiment de consolider pour ne pas réaliser des évaluations déconnectées de la réalité.

6. Conclusions

Il est nécessaire d'assurer une cohérence entre la récupération des coûts et les comptes par district hydrographique, avec des codes par district qui soient reliés aux codes nationaux.

La méthode élaborée laisse momentanément de côté les coûts d'opportunité et les dommages non marchands.

Les premiers résultats ont démontré la nécessité de compléter et coordonner les travaux nationaux avec des travaux locaux. C'est un point essentiel.

Les premiers tests réalisés dans la région Loire/Bretagne démontrent la nécessité de renforcer l'évaluation des unités productives, coûts unitaires/nappes/surface, la consommation de capital fixe et l'allocation des coûts par secteurs, ménages, agriculture et industrie.

Peter KESSLER

Je souhaiterais savoir ce que vous entendez par coût d'opportunité. La Commission avait indiqué que cette notion ne posait difficulté qu'en cas de pénurie, problème qui n'apparaît que brièvement et sur des superficies réduites.

Régis MORVAN

Concernant les coûts d'opportunité du capital, les coûts d'accès aux ressources ou la valorisation des dommages non marchands, nous aurons des chantiers très difficiles à aborder. Les méthodologies actuellement utilisées ne sont pas du tout stabilisées. Elles sont réalisées à partir de travaux microéconomiques et sont uniquement fondées sur la fonction de demande. Il n'y a pas encore suffisamment de confrontation entre l'offre et la demande. Il me semble nécessaire d'investir ce chantier pour qu'il y ait une confrontation entre l'offre et la demande et réaliser des évaluations qui ne résultent pas seulement d'équations très complexes.

Encore une fois, peut-être faudra-t-il des investigations statistiques importantes car les travaux théoriques ne nous permettront pas des évaluations cohérentes des dommages non marchands ou des coûts d'accès à la ressource.

Jean-Pierre RIDEAU

Je veux apporter une simple précision. Il faut bien distinguer ce qui est coût d'opportunité du capital, qui est l'argent que nous ne gagnons pas parce qu'il est placé dans des systèmes d'eau et d'assainissement et que nous aurions pu le placer ailleurs. Cela aurait peut-être dégagé une meilleure rentabilité.

Cette notion de coût d'opportunité du capital qui est intégrée dans la définition du coût complet et des services doit être distinguée de la notion de coût de la ressource. Ce sont deux choses différentes. D'un côté nous avons des calculs de financiers, de l'autre nous avons des calculs de coûts environnementaux.

Peter KESSLER

Ma question ne portait que sur les coûts de ressources. Pour les coûts environnementaux, nous avons encore beaucoup de progrès à accomplir.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons accueillir Jean-Daniel Rinaudo, du Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

L'évaluation économique **du programme de mesures du plan de gestion** **Les coûts et les bénéfices des programmes de mesure**

Jean-Daniel RINAUDO
Bureau des Recherches Géologiques et Minières

Je vais traiter de l'évaluation économique des programmes de mesure. Nous allons pour ce faire, dans le cadre du calendrier de la Directive, avancer au-delà de l'échéance 2004. Je vais essayer de vous montrer comment nous allons utiliser les données économiques qui doivent être collectées dans le cadre de cet état des lieux et à quoi cela servira dans l'avenir. Je ne vais pas seulement traiter des coûts des programmes de mesure, comme il était mentionné dans le programme mais des coûts et des bénéfices des programmes de mesure.

I. Présentation de l'étude

La question que nous avons abordée dans le cadre de l'étude que je vous présente est celle de l'utilisation de l'argumentaire économique pour la justification d'une dérogation. En effet, si la Directive impose que les Etats membres restaurent le bon état des masses d'eau pour 2015, elle donne aussi la possibilité de consentir des dérogations, si les coûts des programmes de mesure nécessaires pour rétablir le bon état s'avèrent disproportionnés. La façon dont il faut saisir le sens de « disproportionnés », c'est disproportionné par rapport au bénéfice que générerait la restauration du bon état.

L'étude avait pour objectif de tester la méthode et la nature des données disponibles. Par conséquent, les résultats, les évaluations numériques qui sont produits ne le sont qu'à titre d'illustrations et ne sauraient, en aucun cas, justifier une réelle dérogation sur le terrain.

Ce cas d'étude a été conduit en utilisant des données primaires collectées sur le terrain. Il a été réalisé dans le cadre des différents tests du guide Wateco dont nous avons déjà parlé. Cette étude a été réalisée conjointement par l'agence et le Bureau des Recherches géologiques et minières (BRGM).

II. Présentation du site étudié

Je vais commencer par quelques mots sur le site de l'étude. Il s'agit d'une partie de l'aquifère rhénan. Nous nous situons donc dans la partie du Rhin supérieur. Une partie de cet aquifère alluvial est fortement contaminé par des résidus, par du sel issu des terrils des mines de potasse d'Alsace. Ce sel a été progressivement lessivé par les précipitations. Cela a conduit à une contamination progressive de la nappe sur une surface qui avoisine les 100 km² environ, sur lesquels la teneur en sel est supérieure à 250 mg par litre. Au tableau, il vous est présenté un zoom avec l'allure de ces panaches de pollution.

Un ensemble de mesures visant à la restauration de la qualité de la nappe a été mis en œuvre, depuis les années soixante-dix. Il y a notamment eu des efforts pour supprimer les sources de pollution.

Quelques tentatives de dissolution des terrils avec des canons à eau ont été mises en œuvre. Nous récupérons ensuite l'eau contenant le sel et elle est évacuée vers le Rhin, tout en respectant les accords de la convention de Bonn pour ne pas générer de la pollution dans le Rhin. Il y a donc eu la suppression des sources de pollution, l'installation de puits de dépollution qui vont chercher à retirer la pollution dans la nappe, là où elle se trouve et puis une recharge artificielle de la nappe pour accélérer la dilution de la pollution. Le premier constat est qu'aujourd'hui nous constatons une inversion de la tendance, avec une amélioration de la situation.

III. Simulation de la situation en 2015

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si les mesures déjà mises en œuvre seront suffisantes pour conduire au bon état en 2015. Il s'agit donc de procéder à un exercice de simulation. Pour mener à bien cette simulation, nous avons développé un modèle hydrodynamique, relativement simple, qui donne des hypothèses d'évolution des teneurs en chlorure, dans la nappe.

En 2015, les prévisions indiquent qu'une partie importante de la nappe est toujours contaminée par la pollution salée. Selon la simulation de ce modèle simple, ce n'est qu'en 2027 que nous atteindrons le rétablissement de la potabilité de la nappe, soit 250 mg par litre.

Il y a deux possibilités à ce stade :

- soit nous allons chercher à justifier les dérogations pour une durée de deux plans de gestion, qui est le délai maximum que nous pouvons demander, selon l'article 4 de la Directive ;
- soit nous allons mettre en œuvre un programme de dépollution nettement plus intensif.

Ce programme de dépollution intensif consiste simplement à renforcer les mesures actuelles en augmentant le nombre de puits de dépollution qui seraient installés sur le contour de la zone salée en construisant de nouveaux systèmes d'évacuation des eaux salées. Le tout étant estimé - d'un point de vue strictement financier - à 23 millions d'euros. Il s'agit d'une estimation très grossière. Je vous la délivre à titre d'illustration.

Nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait des coûts indirects liés à l'augmentation des pompages réalisés dans la nappe. Cela pourrait conduire à un abaissement de la nappe phréatique avec des conséquences pour certains usagers ou sur certains écosystèmes de surface. Par exemple, les zones humides pourraient être affectées par une diminution de ce niveau. Il s'agit de coûts environnementaux que nous n'avons pas évalué dans le cadre de cette étude mais qui seraient à prendre en compte dans le cadre de l'analyse des mesures.

IV. Les bénéfices escomptés du programme de dépollution intensif

Concernant les bénéfices escomptés, la question est de savoir si le jeu en vaut la chandelle. Quels seront les bénéfices qui viendront en contrepartie de ces 23 millions d'euros supplémentaires ? De manière très simplifiée, nous pouvons attendre deux types de bénéfices.

D'une part, il y a d'abord des bénéfices financiers qui sont des dommages évités. Si nous mettons en place ces mesures, nous allons restaurer la bonne qualité de la ressource en eau, douze ans plus tôt par rapport à ce qui se passerait en l'absence de mesures supplémentaires. Pendant douze ans, les usagers de la ressource vont avoir accès à une eau de qualité, éviter des coûts de traitement, un ensemble de coûts liés à la pollution. De même, la restauration plus rapide peut avoir un impact sur les écosystèmes de surface qui sont ou pourraient être en contact avec l'eau souterraine et pourraient subir une influence de la pollution salée. Enfin, nous pouvons imaginer que pendant ces douze ans, les usages vont se développer et que la pollution peut représenter un coût, qui pourrait être évité, pour le développement économique de la région.

D'autre part, un deuxième grand type de bénéfices est constitué par les bénéfices de non usage. Ils sont liés à la satisfaction que les citoyens retirent du fait de savoir qu'un patrimoine qui est sous leurs pieds, constitué par la nappe d'Alsace, est restauré. La satisfaction peut se mesurer par le consentement à payer et peut être évaluée par des méthodes d'évaluation contingentes, comme cela a déjà été évoqué.

Je vais vous présenter quelques exemples concrets d'évaluation de ces bénéfices pour montrer quels types de données nous utilisons et à quel type de résultat nous pouvons arriver.

1. Secteur eaux potables

Concernant le secteur des eaux potables, nous avons cherché à recenser les captages d'eau potable qui pouvaient être concernés par cette pollution. La pollution étant ancienne, la plupart des captages ont été abandonnés. Ils en restent donc peu qui soient affectés par cette pollution. Le dommage a eu lieu et il est en partie irréversible.

Toutefois, nous avons recensé deux types de situation. Le premier type est une situation dans laquelle la pollution est tolérable, au regard des normes européennes mais où la collectivité envisage de procéder à un investissement, par exemple construire un forage très important. Si nous restaurons la qualité de la ressource en 2015, nous pouvons nous attendre à ce que l'investissement soit évité et qu'une solution temporaire de type traitement par osmose inverse soit mis en place. Le coût évité est celui de l'investissement moins le coût du traitement temporaire qui va être mis en place. Celui-ci peut être estimé grossièrement à 8 millions d'euros.

La seconde configuration est une situation dans laquelle nous avons un champ captant qui se situe dans la zone polluée et qui pour produire de l'eau respectant les normes européennes soit acheter de l'eau à un syndicat voisin, pour pratiquer une dilution. Le coût qui serait évité par la restauration c'est l'achat d'eau qui serait évité par cette collectivité pendant douze ans.

2. Secteur agricole

Pour le secteur agricole, nous avons recensé l'ensemble des captages agricoles présents dans la zone et potentiellement concernés par la pollution. Les dommages qui sont subis actuellement et qui pourraient être évités par une restauration rapide de la qualité de la nappe sont des dommages liés à la corrosion du matériel d'irrigation, sa durée de vie étant divisée par deux.

Ensuite, les fortes teneurs en sel rendent impossible la culture du tabac, alors que la culture du tabac est beaucoup plus lucrative que celle du maïs qui est la culture principale de la région et qui

en outre utilise beaucoup plus de main d'œuvre, ce qui pourrait générer de l'emploi. Le bénéfice que nous pourrions tirer d'une restauration plus rapide est estimé à 2,5 millions d'euros.

3. Secteur industriel

Concernant le secteur industriel, nous nous retrouvons dans une situation assez proche de celle du secteur eau potable, dans le sens où les dommages ont eu lieu. Désormais, les industriels disposent de captages individuels pollués les ont abandonnés et se sont progressivement connectés au réseau d'eau potable. Le bénéfice que nous pourrions retirer d'une restauration serait lié à l'éventuel retour de ces industries vers l'utilisation d'une ressource moins chère et directement accessible.

Cela étant dit, il a été impossible de recenser toutes les industries consommant actuellement de l'eau potable et pouvant se reporter aujourd'hui vers une ressource autonome, de manière à chiffrer ce bénéfice. Nous voyons là une illustration des problèmes liés à la difficulté d'accès à des données individuelles.

4. Bénéfices environnementaux

Concernant les bénéfices environnementaux, nous sommes dans une zone où, selon les experts, la nappe se trouve en dessous des cours d'eau. Par conséquent, les cours d'eau et les zones humides ne sont pas re-alimentés par cette nappe. Donc, les fortes teneurs en sel détectées dans la nappe n'ont aucune incidence sur la plupart des écosystèmes, à quelques exceptions près qui se trouvent en aval immédiat des terrils, donc des sources de pollution, où nous avons quelques zones de forêts qui sont affectées. Nous pourrions essayer de chercher à quantifier le manque à gagner lié au problème de croissance de la forêt, en termes de productivité. C'est probablement un impact négligeable.

5. Bénéfices de non-usage

Enfin, concernant l'évaluation des bénéfices de non usage, c'est-à-dire la satisfaction que les habitants tirent d'un patrimoine aqueux en bon état, nous avons la chance de bénéficier d'une étude réalisée en Alsace, à ce propos. Cette étude réalisée entre 1993 et 1995, à partir d'un échantillon de 800 personnes, a conclu que les ménages non usagers de la nappe, c'est-à-dire qui utilisent de l'eau potable ne provenant pas de la nappe, sont prêts à payer un montant proche de 50 euros pour préserver celle-ci. Cette valeur étant la réponse à la question demandant : « Combien êtes vous prêts à payer, en plus de votre facture d'eau actuelle, pour que nous mettions en place des programmes de mesure qui permettent de protéger cette nappe ? ». Ce bénéfice de non usage a été évalué à 6 millions d'euros.

Il faut savoir que nous ne nous aventurons pas à faire la somme des bénéfices d'un côté et la somme des coûts de l'autre. Il serait dangereux d'essayer de faire ce type de calcul. Un certain nombre de choses sont difficilement estimables, d'autres sont plus aisément monétarisables. Il revient aux responsables publics de décider, sur la base de l'information que nous lui proposons, si les coûts sont ou non disproportionnés.

Je conclus rapidement sur l'état des lieux puisque c'était le thème principal de cet atelier. Nous voyons bien la nature des données économiques que nous allons mobiliser pour réaliser ce type

d'analyse. L'analyse coût/bénéfice ne sera réalisée que dans quelques cas, qui resteront relativement rares, pour justifier des dérogations.

L'analyse économique en Autriche

Erna ETLINGER

Peter KESSLER

Je vous présente Erna Etlinger, qui travaille au ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Eau de l'Etat autrichien. Elle va nous parler de l'évolution de l'analyse économique en Autriche.

Erna ETLINGER

Je vous remercie de m'avoir invité pour présenter la transposition de l'analyse économique en Autriche. Les points les plus importants sont d'une part le rôle de l'administration dans la définition de l'approvisionnement en eau et des besoins en eau et d'autre part l'analyse économique en Autriche. Je vais vous présenter le projet pilote mis en place pour l'industrie autrichienne, ainsi qu'une analyse économique réalisée dans le cadre du rapport à remettre à la Commission européenne.

L'Autriche est divisée en trois zones délimitées par le Danube, l'Elbe et le Rhin. Nous allons aujourd'hui nous concentrer sur le bassin du Danube et le bassin du Rhin. Nous avons retenu le concept de modulation des zones, notamment dans le bassin du Danube, qui présente un caractère international.

I. La définition des objectifs

Un groupe de travail s'est réuni afin de travailler sur le plan d'exploitation et l'analyse économique. Les questions économiques ont été discutées, de même que les fondements les plus importants de la transposition de la Directive européenne et du guide Wateco. Ce dernier a été travaillé au sein de groupe, qui a défini quatre points principaux. Deux points relèvent de la délimitation des territoires, notamment la délimitation des sous-bassins en fonction du lit du Danube, deux autres concernent les indicateurs économiques et les possibilités économiques. Il s'agit notamment de la couverture des coûts. Nous avons considéré que le calcul des coûts ne relevait pas du niveau international, mais du niveau local, qui correspond à la zone de taille B.

Le groupe de travail a également listé les indicateurs économiques et nous cherchons dorénavant à savoir quels sont les indicateurs utilisables. Dans le prochain atelier, la liste des indicateurs sera étudiée au regard de la disponibilité des données permettant de les construire avec les représentants des Länder.

L'Autriche devrait compter à terme sept à huit zones de taille B, d'après la définition qui nous a été donnée. Ces zones seront toutes « à cheval » sur différents Länder, ce qui demandera un grand travail de coordination.

Des transparents sont projetés.

Le graphique que je vous présente maintenant reprend les objectifs formulés dans la Directive concernant l'année 2005 et le plan établi pour l'Autriche. Je vous rappelle à ce sujet que des élections législatives auront lieu au mois de novembre 2002 et qu'en 2004, l'analyse économique devra être réalisée, ainsi que le programme de mesures. Nous devons également définir les mesures que nous mettons en place à cette date.

Le graphique suivant présente la future banque de données relative à l'eau, à laquelle réfléchit le ministère de l'Agriculture et de l'Environnement. La banque regroupe des données en provenant de l'Etat ou des Länder, ainsi que de différents secteurs économiques.

Je vous présente le plan que le ministère de l'Economie souhaite mettre en place, pour les données de l'environnement, qui sont articulées en fonction des zones d'activités. Des personnalités éminentes du pays, réunies en groupe de travail, complètent les propositions en demandant un exercice relatif au risque de non-atteinte du but. Le travail du groupe est transmis au ministère, puis les éléments fondamentaux font l'objet d'un rapport envoyé à la Commission européenne.

Ce graphique présente l'ensemble des objectifs de qualité de l'eau qui seront inclus dans la loi. Un suivi sera assuré afin de savoir dans quelle zone des mesures doivent être prises. Les mesures dont le coût est le plus adapté sont également indiquées. Une coordination interne est prévue au sein de la zone de traitement et avec le plan d'exploitation. Une coordination bilatérale est prévue avec la commission nationale et une autre coordination avec la Convention internationale de protection du Danube.

En ce qui concerne le service public, un groupe de travail réunissant des membres de l'Etat autrichien et des représentants des Länder a cherché à réfléchir aux différents sujets qui méritaient une réflexion en profondeur. Par exemple, un concept concerne l'économie du papier et les émissions. Le rapport devrait être, je l'espère, disponible sur Internet à la fin du mois d'octobre. Par ailleurs, nous cherchons à nouer des contacts avec les chambres de commerces, les chambres de l'industrie et les chambres de l'agriculture, ainsi qu'avec les syndicats de traitement et d'approvisionnement en eaux. Ces derniers sont très actifs d'un point de vue économique et sont intéressés par un travail en coopération avec l'Etat au sujet de l'environnement. Ils travaillent depuis deux ans à la transposition de la Directive européenne sur l'eau en lien avec l'administration. Toutefois, nous n'avons pas encore discuté des moyens que nous pourrions utiliser pour coopérer.

II. Les questions économiques

Nous nous posons les questions suivantes :

- Quels sont les services de l'eau ?
- Quels sont les usages de l'eau ?
- Comment les définir ?

Nous considérons, en Autriche, que le service de l'eau est exécuté quand l'approvisionnement est apporté à un tiers et quand l'entreprise concernée est rétribuée par le biais d'une taxe. En outre, le service inclut l'entretien de l'eau et le traitement des eaux d'égout. Concrètement, les services de

l'eau qui s'occupent du traitement de l'eau sont en Autriche des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilités limitées. Il en est de même pour le traitement des eaux d'égout. En outre, l'organisation de la distribution de l'eau pour les tiers est particulière dans la zone de sports d'hiver. Les entreprises travaillent également dans le domaine de l'énergie hydraulique et s'occupent de la prévention des inondations.

Dans certains cas, les exploitations, notamment les exploitations agricoles, s'occupent elles-mêmes du traitement des eaux. Elles ne payent alors aucune taxe spécifique. En Autriche, il existe un très grand nombre de coopératives d'utilisateurs d'eau (près de 4 000), qui sont dans ce cas. De nombreuses coopératives comptent moins de 10 adhérents.

Certaines industries disposent également de leur propre système de traitement des eaux. Elles doivent respecter les mêmes standards de qualité que les communes, mais elles financent elles-mêmes les services. L'agriculture dispose également de ses propres systèmes de traitement. Le principe de soutien du privé nous paraît favoriser un usage durable et limiter la sur-utilisation, notamment dans le secteur de l'agriculture. Toutefois, en Autriche, nous rencontrons peu de problèmes concernant la quantité d'eau. Nous espérons également que les niveaux de qualité imposés à l'industrie sont un élément favorisant une exploitation durable de l'eau.

Les usages de l'eau ont été très bien décrits hier par Holger Brackemann. En Autriche, la mise en œuvre de l'analyse économique devrait permettre de mieux appréhender les références. Nous attendons du groupe de travail qu'il précise à quels résultats et quels effets il faut s'attendre. Nous discutons des usages importants de l'eau, notamment dans le secteur de l'énergie hydraulique, dans l'industrie et dans l'agriculture. Nous cherchons à définir des sous-secteurs. Nous considérons par exemple que le tourisme est un secteur important de l'économie. Nous utilisons le mot industrie dans un sens économique. Nous mettons en parallèle les usages de l'eau et les services, comme le trafic fluvial, la prévention des inondations ou les sources souterraines.

III. La disponibilité des données économiques et écologiques

Nous avons cherché à transposer le guide Wateco en Autriche en tenant compte des charges et des effets des usages de l'eau. Nous nous sommes intéressés également aux services de l'eau d'un point de vue économique, car l'eau a, à notre avis, une valeur socio-économique. Nous avons défini des indicateurs et des données globales sur les usages de l'eau. Nous nous sommes demandés ce que représentaient les différentes données, afin de calculer les coûts des différentes mesures. Ces études sont en effet nécessaires quand il s'agit de prendre des décisions. Nous procédons à l'exécution des coûts de l'analyse économique selon une étude coût/efficacité. Nous connaissons la méthodologie de calcul des statistiques, car nous travaillons avec les statistiques fiscales et financières, afin de calculer le taux de couverture des coûts. Une présentation du compte de dépenses pour la protection de l'environnement pourrait être faite, en procédant de la même manière que pour le calcul du taux de couverture des coûts. Il faudrait toutefois vérifier que les données nécessaires, qui proviennent des communes, des régions et de l'Etat, sont disponibles.

La qualité des données est vérifiée avec le service administratif national des statistiques. Chaque ministère doit expliciter chaque calcul. Ainsi, nous savons de quelles données nous avons besoin. Les données doivent en outre être confirmées par Eurostat. Elles doivent correspondre à la définition européenne.

Parallèlement, nous nous sommes intéressés aux données dont nous avons besoin pour donner une signification économique à l'usage de l'eau, pour réaliser des pronostics et pour calculer la couverture des coûts. La classification nous permet de bien présenter l'usage de l'eau, à travers des indicateurs. Nous pouvons également calculer de manière précise la couverture des coûts. En revanche, il est très difficile de présenter les mesures en regard des coûts et de l'efficacité. Il est possible de calculer le coût des mesures, mais l'efficacité est plus difficile à mesurer, ce qui est une lacune importante.

Par ailleurs, nous rencontrons des difficultés en ce qui concerne l'agrégation et la désagrégation des données selon les bassins. Certaines données sont agrégées à un niveau autre que les zones sur lesquelles nous travaillons. Dans ce cadre, la désagrégation est très difficile à réaliser. La collecte des données est souvent organisée au niveau fédéral, notamment pour les données économiques. Il serait bien qu'à l'avenir, les données soient calculées au niveau des Länder, afin de pouvoir les agréger différemment. Je dispose d'exemples au sujet des relations entre les *driving forces*, les charges et les effets. Les *driving forces* correspondent aux entreprises de nettoyage de l'eau qui travaillent pour des tiers. En Autriche, plusieurs groupes de travail ont réfléchi à l'utilité des différentes données disponibles provenant des entreprises pour l'analyse économique et pour la couverture des coûts. Les données provenant des institutions agricoles sont très facilement utilisables, notamment au sujet du nettoyage et de l'entretien de l'eau. Dans l'industrie, les données ne sont pas satisfaisantes.

IV. Les scénarii tendanciels

Concernant les pronostics, nous nous sommes demandés quelles étaient les mesures fondamentales et les mesures de base. Comment pouvons-nous définir les scénarii ? Nous avons pris en compte les questions venant de l'Etat et des Länder. La disponibilité des données étant importante en Autriche, nous avons pu prévoir les coûts institutionnels jusqu'à l'année 2015.

Comment interprétons-nous, en ce qui concerne la couverture des coûts, le principe de causalité ? L'article 9 de la Directive européenne sur l'eau fait référence à l'efficacité de système tarifaire. Nous voulons réaliser en Autriche une analyse des systèmes de taxes et des systèmes tarifaires, car chaque Länder applique un système différent. En outre, le système de régulation tient compte de principes environnementaux. Les coûts environnementaux seront internalisés, notamment les coûts liés aux niveaux d'émissions, et intégrés dans la politique économique nationale. Le principe de couverture des coûts sera également pris en compte en fonction des différents usages de l'eau.

Concernant l'industrie, nous cherchons à mettre en place un programme structuré avec les *stake holder*. Les entreprises de nettoyage et les représentants de l'industrie rencontrent les représentants de l'administration publique, afin de construire des scénarii acceptables dans le cadre de la transposition de la Directive européenne sur l'eau. Une étude sur l'analyse économique de l'usage de l'eau est également réalisée avec l'industrie autrichienne. Nos objectifs consistent à définir un processus de construction entre les ministères et l'économie privée et à réfléchir ensemble à la stratégie de transposition de la Directive. Jusqu'ici, le droit relatif à l'eau se construisait sans que le dialogue avec le monde économique soit important. Cette fois-ci, nous cherchons à dialoguer avec la sphère économique.

En conclusion, je souhaite préciser que j'ai entendu des propos très positifs, notamment de la part d'économistes, au sujet du guide Wateco. Ce document permet de travailler dans une bonne

direction. Il contient des exemples précis d'application pratique. En outre, il est très compréhensible.

Peter KESSLER

Je partage votre point de vue au sujet du guide Wateco. Pierre, qui est avec nous, en est le rédacteur.

Nous avons déjà discuté à Lille de la spécificité de l'Autriche. Je vous demande donc de ne pas poser de questions à ce sujet aujourd'hui, mais vous avez peut-être des questions à poser sur d'autres sujets.

Thierry DAVY

Je voudrais juste faire un retour sur les services. Je dois dire que je suis impressionné par la qualité de la collecte de données qui est réalisée en Autriche.

En revanche, je souhaiterais avoir des précisions sur la définition du service qui semble plus lié à la tarification existante qu'à l'impact qu'il peut y avoir sur le milieu.

Ensuite, Erna Etlinger nous a présenté la durabilité des services individuels. Nous nous apercevons que la somme de services ou de prélèvements durables donne un prélèvement non durable, sur une ressource à l'échelle locale. Nous voyons donc bien ce que nous avons évoqué hier, c'est-à-dire la nécessité de lier l'analyse technique à l'analyse économique et l'impact sur la ressource. Je crois que ce n'est pas seulement l'analyse économique qui dira que c'est durable ou non mais c'est aussi l'analyse technique.

Erna ETLINGER

En cas d'écarts entre les services de l'eau, il faut chercher à savoir quelles mesures sont à prendre. Il existe plusieurs possibilités. Nous pouvons par exemple utiliser le système tarifaire ou internaliser les coûts environnementaux.

L'analyse économique aux Pays-Bas

Niels VLAADEREN

Peter KESSLER

Niels Vlaaderen va nous présenter la transposition aux Pays-Bas de l'analyse économique. Niels Vlaaderen travaille au Rijkswaterstaat.

Niels VLAADEREN

Je vais vous présenter la transposition aux Pays-Bas de l'analyse économique proposée dans le guide Wateco, en application de la Directive européenne sur l'eau. Une des conséquences de la transposition a été de lister les problèmes et de faire ressortir les activités à mettre en place.

I. Le contexte institutionnel

Je souhaite pour commencer décrire le contexte institutionnel des Pays-Bas. Ce dernier est très important pour expliquer la manière dont est transposée la Directive européenne sur l'eau et la mise en œuvre du document Wateco. Nous devons en effet, pour assurer l'utilisation de l'eau, faire de ce document théorique un document pratique.

Quelles sont les organisations qui participent à la transposition aux Pays-Bas ? En décembre 2000, un groupe de travail a été constitué afin de réaliser l'analyse économique de la Directive européenne sur l'eau. Tous les acteurs économiques du service de l'eau ont participé à ce groupe. Aux Pays-Bas, l'interlocuteur principal est le ministère de la Protection et de l'Économie de l'Eau, qui travaille en lien avec le ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche, les institutions des Provinces, les communes et les entreprises de production d'eau potable participaient également au groupe de travail. Le but de ce dernier était de se baser sur les structures existantes pour travailler et recueillir des informations.

Comment sommes-nous passés de la Directive européenne à un manuel pratique permettant d'appliquer l'analyse économique aux Pays-Bas ? A la fin du mois d'avril 2002, nous avons apporté notre contribution au groupe Wateco. Le groupe de travail a également rédigé un document interne relatif à l'analyse économique et a contribué au manuel pratique défini au niveau national pour les autorités régionales.

II. La rédaction d'un manuel pratique

Nous avons observé que l'analyse économique dans le secteur de l'eau était une activité relativement rare dans les institutions régionales. Les régions ne calculent pas toujours le coût des mesures. Les solutions sont choisies uniquement quand les coûts sont importants dans une région administrative. L'ensemble des enjeux de la Directive européenne sur l'eau et les éléments

économiques qui en découlent sont une nouveauté pour différents bassins. De ce fait, le manuel décrit les différents de l'analyse économique pour chaque bassin. Le manuel explique pourquoi, quand, comment et quels éléments économiques jouent un rôle dans l'analyse économique de la Directive. Les relations avec d'autres groupes de travail sont également indiquées dans le manuel.

Dans le cadre de l'administration néerlandaise, une différence est faite entre le groupe de travail Inpress et le groupe de travail économique. Nous avons remarqué que le groupe de travail Inpress travaille selon une méthode de type « *top-down* ».

Comment est-il possible de faire le tour du document Wateco ? Le groupe de travail d'analyse économique de l'Union européenne, ou groupe Wateco, a publié un document pour une transposition directe de la Directive qui nous a paru trop abstrait. Nous avons considéré qu'il était nécessaire de transposer la Directive de manière pratique, afin d'expliquer l'analyse économique de l'évaluation de l'eau. Le document Wateco est certes très détaillé, mais le groupe de travail néerlandais a jugé utile de rédiger un manuel pratique, afin d'atteindre les objectifs fixés pour l'année 2004. Le document doit être utilisable immédiatement dans la pratique.

Le guide Wateco compte de nombreux tableaux relatifs à l'usage de l'eau. Notre groupe de travail a considéré que l'analyse économique demandait un travail important. Nous nous sommes demandé quel type de document nous souhaitons réaliser. Nous avons décidé de réaliser un manuel pratique, qui présente une liste concrète des actions à effectuer dans chaque organisation et pour chaque usage de l'eau. Cette liste présente ce qui doit être fait et comment cela doit être fait, quelles sont les informations nécessaires et quand le travail doit être terminé. Nous nous sommes inspirés pour construire cette liste du document Wateco. Il a beau être très détaillé, il reste quelques questions en suspens. Concernant la transposition des interdépendances aux Pays-Bas, le groupe de travail a recommandé d'utiliser les données disponibles, dont les bases de calcul sont définies en commun. Il est possible que les méthodes de calcul diffèrent actuellement entre les différentes autorités de l'eau.

Quelles adaptations du guide Wateco avons-nous réalisé dans le manuel national ? Nous avons utilisé une autre méthode pour calculer les coûts du milieu et de la ressource. Dans l'optique de l'année 2004 et du débat sur la méthodologie, notre groupe de travail a formulé sa propre proposition pratique. Les coûts de l'environnement sont comparés aux coûts résiduels des mesures, afin d'atteindre les objectifs fixés dans la Directive européenne sur l'eau. On doit définir les mesures exécutées par le passé que l'on prend en compte. A court terme, il est superflu de réaliser un *monitoring* des coûts environnementaux. Aucune analyse des coûts n'est menée à bien dans ce cadre, car l'analyse du coût et de l'efficacité des mesures n'est pas utile. A long terme, il est nécessaire de réaliser une recherche avancée au sujet des coûts d'environnement.

Le groupe de travail a par ailleurs réfléchi à la définition du service de l'eau et de l'usage de l'eau. Bien que cette question soit posée dans la Directive européenne et dans le document Wateco, le groupe de travail néerlandais a considéré qu'elle n'était pas particulièrement importante. La différence entre le service de l'eau et l'usage de l'eau n'est pas claire. Le groupe de travail a donc proposé d'assimiler le service et l'usage de l'eau.

Le groupe de travail a cherché à travailler sur la pratique, de manière concrète. Le document Wateco définit les besoins pour l'analyse économique en 2004. Nous avons besoin pour cela de prendre en compte des modes de fonctionnement existant aux Pays-Bas.

III. Quelques questions qui attendent une réponse

Nous avons formulé quelques remarques au sujet du document Wateco pour la période qui suivra l'année 2004. Le groupe de travail s'est demandé ce qu'il fallait faire des coûts non proportionnels. Comment doivent-ils être calculés ? Nous nous sommes également interrogés au sujet des coûts et de l'efficacité des mesures combinées. L'analyse coût/efficacité des combinaisons est limitée par les mesures techniques. Notre groupe de travail s'est interrogé au sujet de la politique fiscale et de l'information à fournir au sujet des mesures. Les effets indirects seront-ils pris en compte dans l'analyse coût/efficacité ou se limitera-t-on aux effets directs ?

Le groupe de travail s'est posé quelques questions au sujet des scénarii tendanciels. Nous avons discuté de la période d'analyse. Nous avons proposé de retenir l'année 2025 comme date d'aboutissement de notre scénario, car nous pourrions alors voir si les objectifs des mesures sont atteints, quels sont les coûts de ces mesures et quels en sont les effets. Le groupe de travail s'est également demandé quelle devait être l'échelle de construction des scénarii. Doit-on travailler au niveau local et agréger par la suite les données ou définir un scénario pour le bassin d'un fleuve et détailler par la suite les données ? Le groupe de travail a décidé qu'aux Pays-Bas, le scénario concernerait les quatre bassins fluviaux, puis que des discussions auraient lieu dans les différentes régions. Nous avons privilégié le niveau central.

Le groupe de travail s'est enfin posé des questions d'ordre général. Quelle est la signification de la zone de proximité et du principe de causalité ? En premier lieu, aux Pays-Bas, les autorités de l'eau sont responsables d'une zone précise. Elles peuvent ainsi trouver des solutions à leurs problèmes. La restauration des fleuves nécessite toutefois que les administrations de l'eau outrepassent les frontières des régions administratives, afin de résoudre les problèmes. Chaque région doit se demander quels sont les problèmes qu'elle peut résoudre seule et quels sont les problèmes pour lesquels une coopération avec les autres régions s'impose. Il est possible qu'une administration de l'eau demande une participation financière à sa région administrative de rattachement, afin de mettre en œuvre les mesures résultant de la Directive européenne sur l'eau.

En second lieu, que signifie le principe de causalité ? Ce principe suppose que celui qui pollue doit payer pour la pollution qu'il engendre. Quel est l'impact de ce principe pour l'administration de l'eau ? Quand un problème survient dans la région administrative, tous les coûts de la mesure doivent être calculés, afin de permettre l'édition du permis à polluer.

En conclusion, je souhaite revenir au thème principal de notre atelier, en parlant du plan international d'exploitation du Rhin. Comment passons-nous des plans nationaux à un plan international d'exploitation ? Je me pose quelques questions à ce sujet. Quelle est notre ambition ? Allons-nous transmettre un plan présentant les différentes parties du Rhin à la Commission européenne ou allons-nous intégrer chaque plan afin de définir un plan d'exploitation global ?

Pour quelles questions avons-nous besoin d'un vote global et pourquoi ? Avons-nous besoin d'un modèle commun pour le rapport ? Comment pouvons-nous être sûrs que les résultats seront interprétés sans ambiguïté ? N'est-il pas nécessaire de procéder à un vote au sujet des méthodes ? Enfin, sur quel thème est-il souhaitable de travailler ensemble ? Je me demande si construire les scénarii tendanciels ne fait pas partie de ces thèmes nécessitant un travail commun.

Peter KESSLER

Vous avez parlé des points les plus importants. Votre contribution fera l'objet d'une discussion dès demain. Je vous remercie d'avoir posé toutes ces questions. Nous allons prochainement utiliser la même méthode lors de notre travail à Francfort, afin de définir un plan de travail pratique. Nous allons nous demander ce qui doit être fait d'ici 2004 et ce qui peut être fait plus tard. Nous allons ainsi ajouter les points de vue pratiques au guide Wateco.

Je vous remercie par ailleurs de votre contribution au sujet des coûts de l'environnement. Nous devons tous travailler sur cette question, car nous sommes pour l'instant dans l'ombre. En revanche, je ne suis pas parfaitement d'accord avec vous au sujet des services de l'eau et des usages de l'eau. Il me semble qu'il y a une différence entre ces deux notions. Les services de l'eau sont liés au principe de la récupération des coûts, alors que ce n'est pas le cas des usages de l'eau. Je ne souhaite pas que nous nous étendions aujourd'hui sur cette question.

Holger Kragemann

Je souhaite revenir sur votre réflexion au sujet de mesures. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous vous êtes essentiellement intéressés aux mesures techniques ? En Allemagne, notre expérience nous montre que les coûts des émissions de base ne relèvent pas du domaine technique, notamment dans le domaine de l'agriculture. Il est alors difficile de réfléchir aux bonnes solutions à mettre en place.

Niels VLAADEREN

Nous considérons également que des mesures autres que les mesures techniques ont des effets. Toutefois, ces effets sont très difficiles à évaluer, c'est pourquoi nous avons choisi, à court terme, de travailler de manière pratique. Nous ne disposons pas de méthodes suffisamment élaborées pour l'instant pour prendre en compte les effets des mesures qui ne sont pas techniques dans le calcul du rapport coût/efficacité.

Peter KESSLER

Il me semble que Monsieur Brackemann parlait des prémices de la coopération et de la consultation avec l'agriculture. Nous resterons sans doute au niveau de la coopération et ne passerons pas à un ordre juridique plus établi. On connaît déjà dans de nombreux pays les effets des usages de l'eau. Il existe différentes options pour les prendre en compte dans les mesures.

Yann LAURANS

Je voudrais reprendre la question qui traitait de l'association entre les services et l'usage de l'eau. Cela veut-il dire que vous allez faire payer aux usagers la récupération des coûts ?

Sur le caractère abstrait ou concret du guide, je voudrais le défendre au regard du processus qui a présidé à son élaboration. Le défaut d'abstraction est à l'inverse du défaut opposé qui serait le défaut d'être trop contraignant.

Pour prendre une image, le guide Wateco donne un menu mais pas la recette. Je pense que chacun peut avoir ses propres recettes mais il est important de ne pas mélanger entrée et dessert.

Niels VLAADEREN

Nous avons remarqué aux Pays-Bas, lorsque nous avons comparé les structures, que les services de l'eau étaient souvent sous-utilisés. De ce fait, il n'y avait presque plus de différences entre les services de l'eau et les usages de l'eau.

Par ailleurs, je n'ai pas de griefs au sujet du document Wateco. Toutefois, nous avons remarqué que les administrations de l'eau souhaitaient travailler de manière pratique.

Difficultés de mise en œuvre de l'analyse économique

David-Nicolas LAMOTHE

Je vais vous présenter de façon succincte un test que nous avons réalisé en France. Ce test visait à nous évaluer la disponibilité des données économiques et des données techniques qui pourraient être utiles à différentes étapes de la mise en œuvre de la Directive.

Le constat de départ est qu'*a priori* il y avait un grand besoin de données de natures très diverses, des données techniques mais aussi un grand nombre de données économiques, des données environnementales, liées notamment à la qualité des milieux. Il y a donc un panorama de thématiques qui n'est pas forcément traité.

La question qui s'est posée est de savoir si les données qui auraient été utiles étaient disponibles et dans l'hypothèse où elles seraient disponibles si elles étaient utilisables. Ce qui n'est pas obligatoirement synonyme. Il existe des données qui ne sont pas facilement opérationnelles.

L'enquête a été réalisée sur quelques mois donc elle a été relativement sommaire. Deux phases se sont succédées. Il y a d'abord eu un recensement de l'existant. Quand les données ont été identifiées, il y a eu une appréciation de leur qualité. L'enquête a été réalisée auprès des principaux acteurs concernés par les données de l'eau, les services de l'Etat, les agences de l'eau, le Conseil Supérieur de la Pêche ou EDF, etc. Nous avons réalisé que ne travailler qu'avec des acteurs du domaine de l'eau était une limite.

Nous avons lister des données qui nous ont semblé utiles pour les différentes phases de l'analyse économique. Nous les avons regroupé en grandes familles. Je ne les détaille pas mais à chaque fois nous avons essayé d'associer des données techniques avec des données économiques.

Il y avait trois finalités principales à l'enquête :

- apprécier la disponibilité : les données existent-elles ? Sont-elles accessibles ? Dans quelles conditions ? Sont-elles actualisées régulièrement ? ;
- apprécier la qualité : est-elle fiable ? ;
- amener les gens à s'interroger sur ces données.

L'idée est que dans les services détenteurs d'informations nous en venions à nous poser les questions sur ce dont nous disposons réellement. Il s'agit aussi d'engager une réflexion sur la façon dont les données sont gérées.

Les grandes conclusions sont que des données utiles ne sont pas chez les acteurs de l'eau habituels.

Concernant la disponibilité des données, nous avons constaté que ce qui existe tourne autour de l'eau potable et de l'assainissement. Il y a moins de données dans le secteur industriel et encore moins dans le secteur agricole. Pour les autres usages, il peut ne rien y avoir.

Il va donc falloir associer toute une série de partenaires qui n'appartiennent pas au domaine de l'eau. Il va falloir les identifier et les impliquer dans les différents processus. Il y a aussi une nécessité de partage de la connaissance, notamment sur le volet économique.

Synthèse et conclusions

Synthèse et propositions

Peter KESSLER

Nous arrivons maintenant à une partie importante de notre réunion qui va nous permettre de déterminer ce que nous allons faire pour le Rhin dans l'avenir, quel va être notre plan de travail dans l'avenir ?

Nos collègues français veulent nous faire une proposition. Nous écoutons donc Jean-Pierre Rideau.

Jean-Pierre RIDEAU

Nous avons identifié à partir de l'état des lieux un certain nombre d'étapes de synthèse. Le premier produit était la caractérisation du district avec la nécessité d'identifier un certain nombre de données communes pour la caractérisation économique de façon à pouvoir réaliser des synthèses de produits.

Le rassemblement des données sur la caractérisation se fait à l'échelon national. Il y a peut-être à voir le lien entre l'échelon national et l'échelon des secteurs de façon à préciser comment les différents niveaux sont liés. Nous allons retrouver ce problème en ce qui concerne le lien entre le secteur de travail et l'échelon national pour la construction des scénarii d'évolutions. Il est clair que les scénarii d'évolutions sont à construire sur une base nationale. Ils vont faire apparaître des problèmes et il y aura la nécessité d'une mise en cohérence, au niveau des secteurs et d'une transparence au niveau des méthodes et des paramètres utilisés à l'échelle du district. Le travail à l'échelle du district serait la diffusion des méthodes et l'information des méthodes retenues par chaque Etat membre, pour construire son scénario d'évolution.

Nous retrouvons ce problème de diffusion des méthodes en ce qui concerne le recouvrement des coûts et là aussi nous aurons une réflexion à différents échelons, l'échelon national, celui du secteur géographique et celui du district.

Je vous laisse débattre sur le thème des différents niveaux de cohérence et de mise en commun à trouver pour ces produits de l'état des lieux.

Peter KESSLER

Pour engager un peu le débat, je dirai que dans le domaine de la récupération des coûts environnementaux, des ressources doivent être retirées du premier inventaire. Je ne sais pas comment le faire. Je ne sais même pas si cela sera possible. En outre, la monétarisation de cette action est compliquée.

En nous fondant sur une approche pragmatique, il peut être possible de négliger des coûts ou de les estimer de façon forfaitaire.

J'essaie de rendre plus pragmatique la proposition, déjà pragmatique, de nos collègues français.

Jean-Daniel RINAUDO

Je pense que ce qui se fait au niveau du secteur et ce qui se fait au niveau du district méritent un peu plus de réflexion. Au niveau du district, nous essayons d'avoir une méthodologie transparente, de la comprendre, de voir ses implications. Mais décider de n'agir qu'au niveau national puis ensuite de tout agréger me semble rapide. Cela ne sera peut-être pas réglé maintenant mais cela demande une analyse. Sur le scénario tendanciel, je ferai la même remarque.

Sur la partie « données disponibles et coûts environnementaux », il faut répertorier ce qui se fait à l'échelon national mais, en deuxième étape, il doit y avoir une réflexion commune au niveau du Rhin, une planification d'activité qui peut être commune. Il faut aussi éviter que chaque pays travaille isolément sur l'ensemble des questions. Je dis qu'une réflexion nationale pour procéder à un état des lieux est nécessaire mais il faut aussi pouvoir travailler au niveau du district et au niveau européen.

Daniel BOULNOIS

J'imagine que les économistes n'ont pas manqué de quantifier la charge de travail que représentait ce qu'il fallait faire pour satisfaire le guide Wateco et tout ce qui va avec. Je souhaite savoir si nous devons mettre en place ces trois groupes ou sous groupes. Pour un district comme celui du Rhin, savons-nous donner une réponse quant à la quantité de travail que représente l'ensemble des produits à mettre sur la table, pour l'échéance de 2004.

Des personnes doivent être mises au travail sur ces sujets, des gens qui sont dans nos structures ou des gens qui n'y sont pas. Il faudra prévoir l'externalisation d'un certain nombre d'aspects. Je pense que le district international du Rhin, au sein de l'Union Européenne, est emblématique. Il l'est suffisamment pour que nous puissions parfois dire à la Commission qu'il ne faut pas aller trop loin dans les exigences, même si elles sont légitimes, parce que nous ne pourrions pas les satisfaire faute des ressources humaines pour y répondre. Je ne parle même pas des ressources financières.

J'aimerais que nous ne perdions pas de vue que la quantification est un complément indispensable. Il faut savoir dire « stop » parce que nous ne pouvons pas aller plus loin en termes de fourniture de travail.

Peter KESSLER

Pendant que vous parliez, je songeais à la difficulté que nous avons pour constituer trois groupes de travail en Allemagne. Je pense qu'un groupe unique serait une meilleure solution. Nous n'avons pas assez d'experts pour les envoyer danser dans plusieurs bals.

Pierre STROSSER

Je voudrais juste livrer un élément de réflexion sur le groupe Economie dans l'organisation générale qui est discutée sur le Rhin. Je reviens sur le problème qu'a soulevé Gerard. Il y a effectivement un problème de l'intégration de l'économie et du reste. Nous allons devoir traduire ce problème dans une organisation ou dans des efforts d'animation spécifiques pour s'assurer que l'intégration a lieu.

Par rapport à l'expérience bruxelloise, je m'interroge pour savoir s'il est bon d'avoir des groupes de travail disciplinaires et ne tarder l'intégration que pour des groupes stratégiques qui sont principalement constitués de politiques et n'ont pas le temps de rendre l'intégration opérationnelle. N'aurions-nous pas intérêt à avoir un groupe technique qui s'appelle « caractérisation » qui intègre des économistes, des gens qui ont la connaissance des impacts et des pressions, qui travaillent ensemble, qui avancent au moins pour établir une représentation simplifiée commune et qui décident qu'en présence d'une problématique économique, les économistes doivent se mettre au travail et revenir quand ils auront répondu à la demande.

Je souhaite souligner qu'il existe des groupes disciplinaires et pour moi il existe une tâche intégratrice, spécifique. Il faut imaginer des va-et-vient entre des périodes d'intégration, des efforts disciplinaires et des efforts de cohérence. Ce n'est pas ce que nous retrouvons dans les organisations proposées au niveau du Rhin. Néanmoins, l'enjeu de la directive se trouve là. Nous devons trouver les moyens de rendre l'intégration opérationnelle et peut-être y a-t-il des idées dans la salle.

Peter KESSLER

Combien votre proposition prévoit-elle de groupes de travail ? Un groupe d'économistes et un groupe d'experts ?

Pierre STROSSER

Pour moi, il doit y avoir un groupe intégré comprenant des économistes. Dans la discussion, ils identifient des tâches purement économiques qui n'ont pas à être partagées avec tout le monde. Ses membres reviennent ensuite dans la discussion générale pour donner et pour reprendre.

Je veux ajouter qu'il y a quelque chose d'un peu différent concernant la récupération des coûts qui sur le court terme peut être considérée comme une affaire d'économistes. Uniquement sur le court terme puisqu'il y a une partie coûts environnementaux de la ressource qui va requérir de l'expertise technique.

Peter KESSLER

Nous devons veiller aux connexions et ne pas nous perdre dans les détails.

Denis DELCOUR

Sur la question de l'intégration qui est vraiment essentielle, j'apporterai une proposition un peu dérangeante. Je ne serai pas le seul puisque notre collègue hollandais a bien secoué le cocotier. Je crois que nous devons nous attendre systématiquement qu'à chaque étape du processus, nous arrivions à décliner ce qui relève du secteur de travail.

Aujourd'hui, la Directive a été produite et les secteurs de travail se sont constitués. L'un a produit ce que l'autre doit mettre en application. Jean-Pierre Rideau a bien décrit cette démarche itérative. Qu'est-ce qu'une démarche itérative ? Il doit y avoir une « balance » entre des économistes et des intégrateurs dans le cadre du district. Il doit aussi y avoir une « balance » entre les districts et les secteurs de travail.

Bien entendu, les pays demeurent maîtres de l'orthodoxie par rapport à l'application des lois et des décrets. Vivant depuis plusieurs mois en Alsace, je m'aperçois qu'il y a une forte demande d'intégration de l'environnement dans le bassin du Rhin supérieur. Plus de 66 % des Alsaciens pensent que l'environnement est un enjeu du Rhin supérieur et qu'il y a à gagner à des discussions aux alentours du Rhin supérieur.

Dès la phase de production des réflexions des experts, avec la montée en puissance des compétences et des outils de vulgarisation, avec l'idée de ne pas fabriquer des usines à gaz, il y a une légitimité à diminuer le nombre de données. Nous devons faire en sorte que l'intégration soit réalisée par des spécialistes, des généralistes mais qu'elle soit acceptée par la base.

J'ajoute une dernière chose. Quand nous sommes sur des dispositifs aussi complexes, nous avons une mission de participation du public. En France au moins, nous avons décidé très tôt d'associer le public à la démarche. A partir du moment où un problème est complexe mais essentiel, il faut en appeler à la compétence du citoyen pour ne pas en arriver à n'avoir qu'une confrontation entre des lobbies et l'administration.

Daniel BOULNOIS

Je voudrais rebondir sur l'intervention de Pierre Strosser. Je suis d'accord avec lui quand il dit qu'il faut réussir l'intégration de l'économie au reste de la Directive cadre. Autrement dit, il ne faut pas que l'économie travaille pour l'économie. L'approche économique doit être au service des autres aspects.

Sur la nécessité de faire en sorte que les guides qui ont été élaborés soient utiles, je voudrais simplement rappeler que la commission et les Etats membres ont décidé de réaliser des tests grandeur nature sur certains bassins ou sous bassins. La France a été retenue pour un modèle intégré sur le bassin Moselle Sarre. C'est aussi l'occasion de valider ces guides et l'ensemble de l'approche qui est préconisée.

Je voudrais dire aussi que nos structures sont davantage composées d'ingénieurs, de techniciens et d'expert techniques et scientifiques et qu'au contraire les populations d'économistes y sont assez faibles. Nous ne pouvons pas du jour au lendemain acquérir les compétences que nous avons su constituer pendant de longues années.

Je constate que nous pouvons ce que nous pouvons faire. Par ailleurs, complètement externaliser de nombreux éléments ne me paraîtrait pas évident puisqu'il faut aussi raccrocher cela au fait que nous soyons dans un système démocratique, que le grand public, les acteurs intermédiaires puissent au moins s'approprier les problématiques et les éléments de solution que nous pouvons imaginer en commun et décider de mettre en œuvre.

Peter KESSLER

Si vous avez des économistes dans votre administration, vous êtes déjà mieux placés que nous.

Un intervenant

Je pense qu'il y a trois étapes possibles :

- une collecte des éléments ;
- une utilisation avec les processus nationaux ;
- le retour vers l'échelon international.

Peter KESSLER

C'est une démarche intéressante. Je souhaite que nous suivions une démarche pragmatique. Nous allons donc soumettre ce projet à validation. Nous pouvons considérer cela comme accepté ? Que pensez-vous d'une structuration de base avec un groupe de travail qui décidera de procéder aux choix que vous avez évoqué ?

Jean-Daniel RINAUDO

Je voudrais juste apporter un complément qui va dans le même sens. Si j'ai bien compris le concept de groupe d'atelier a été avancé. L'idée est intéressante dans la mesure où nous parlons d'organisation de groupe de travail. Cela dit, la question est « Sur quoi ces groupes vont-ils travailler ? ». Comment allons-nous construire une connaissance commune en termes de méthodes ou de concepts ? Faire travailler différentes équipes internationales sur différents terrains, cela signifie aller sur le terrain, des Français allant en Hollande et des Hollandais en Autriche, etc. Concrètement, il nous faudrait travailler ensemble sur des sites pilotes pour que les groupes de travail ne soient pas que le reflet des groupes de travail européen. Il ne faut pas que nous en restions encore à la production d'un document guide, chacun allant appliquer des consignes communes sur son territoire.

Daniel BOULNOIS

Je reviens sur votre différentes propositions M. le Président et il me semble qu'il serait plus efficace de faire en sorte que les Directeurs de l'eau, qui se réuniront en début 2003, aient une proposition à valider plutôt que nous propositions un débat sur plusieurs choix qui paraîtraient décaler par rapport aux usages de leurs réunions périodiques.

Personnellement, je serais partisan de formuler une proposition, qui pourrait être assez consensuelle concernant les équipes des pays riverains du Rhin, et de la faire valider par les Directeurs de l'eau, début 2003. Si vous m'y autorisez, je me propose dans la continuité du travail d'aujourd'hui, que la France accueille ce groupe de travail qui mettrait en forme cette proposition. Ce délai d'ici le début 2003 est serré. Il faudrait donc que chaque délégation désigne rapidement son ou ses représentants et que ce groupe de personnes puisse se réunir bien avant la fin de cette année, avant le 15 décembre au plus tard, compte tenu de la période perturbée que représente la fin de l'année.

Peter KESSLER

Je crois que la proposition de la France nous satisfait tous. Cependant, le mandat du groupe de travail court jusqu'à quelle date ? De plus, pourriez-vous inviter des utilisateurs de l'eau à nos réunions ? Enfin, la structure de notre groupe de travail est-elle suffisamment claire pour être soumise aux Directeurs de l'eau ?

Madame SCHULTE-WULWER-LEIDIG

Le groupe de travail constitué d'économistes est déjà constitué mais il n'a pas encore de mandat. De plus, les Pays-Bas n'ont pas encore désigné leurs membres.

Je pense que nous devrions avoir un mandat très clair. Si votre opinion est que ce n'est pas nécessaire, il convient que vous nous fassiez une réponse concrète.

Peter KESSLER

Il est toujours bon de rappeler les décisions déjà prises. Nous ne subdivisons par le groupe et nous gardons la possibilité d'y inclure des membres ou de le fondre avec les autres groupes.

Gerard BROSELISKE

Si je comprends bien, le groupe de travail Economie va se réunir. Le groupe préparatoire devant bientôt se réunir, j'espère que le groupe économique pourra se réunir un peu avant. Ce serait bien qu'il se réunisse à Coblenz. J'ai quelques dates à vous proposer ; le 13 novembre en est une.

Daniel ASSFELD

Pourrions-nous débattre le 13 novembre du niveau des secteurs de travail ? Nous en avons peu parlé et je crois que cela manque.

Peter KESSLER

Cela fait partie du mandat. De toute façon, il y aura toujours des divergences entre les différents niveaux.

Conclusion

Claude GAUMAND

Ma première contribution sera de raccourcir mon intervention qui était prévue sur une demi-heure. Manifestement, c'est beaucoup trop et je ne vois pas comment je pourrai enrichir sur le plan technique ce qui a été dit sur ces deux jours et notamment les propositions qui ont été faites.

Une des particularités de la Directive, au regard des instruments habituels de planification et de gestion que nous détenons, c'est d'introduire le paramètre de l'économie. Je voudrais souligner que cette préoccupation, propre à la Directive cadre, a un champ d'application beaucoup plus chargé. L'économie est un des piliers du développement durable, à côté de l'environnement et des aspects sociaux.

En France, ce champ vient encore d'être élargi avec le projet de charte d'environnement voulue par le Président de la République. Il s'agit, ni plus ni moins, d'inscrire dans la Constitution des principes relatifs à la prise en compte de l'environnement auxquels devront se référer les législations à mettre en place. Nous sommes au début de cette démarche. Des enquêtes sont en cours de réalisation, au niveau national, au niveau régional. Des assises régionales se tiendront au printemps prochain. Les questions posées porteront notamment sur la prise en compte de principes, tel le principe de précaution, le principe pollueur/payeur mais aussi le droit à l'information.

Comme vous le constatez, cette digression apparente n'en est pas une, au regard du sujet qui nous intéresse. Aussi bien pour l'application de la DCE que pour l'élaboration de la charte nous allons devoir établir un lien fort entre environnement et économie.

Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est dit au cours de vos deux journées. Vous avez abouti à un processus de décision au niveau de la méthode. Je retiens que les réflexions sont bien engagées à différents niveaux, au niveau du bassin Rhin/Meuse et au niveau d'autres bassins. Toutefois, il nous faut encore beaucoup progresser pour consolider les méthodes afin d'élaborer des produits concrets et pragmatiques. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de disposer d'outils qui permettent de travailler concrètement à l'élaboration de l'état des lieux, avec les acteurs locaux. Dans ce domaine comme dans d'autres, il a été souligné que la perfection n'était pas de mise et qu'il nous fallait savoir avancer pas à pas.

Il nous faut aussi faire partager nos méthodes au plus grand nombre, de façon à ce que les mesures des plans de gestion soient bien comprises afin d'être bien appliquées. Le défi est celui de l'information et de la mobilisation des acteurs. La réunion de ces deux jours constitue donc une étape pour tendre vers ces objectifs. Je remercie les personnes qui ont organisé cette réunion et tous ceux qui y ont participé.